



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 MARS 2012

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
AC/SM/MB

Le VENDREDI 23 MARS 2012 à 15h00, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16 MARS 2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

M. LEONETTI

Mes chers collègues. Notre pays vient de subir une semaine troublée après les assassinats de jeunes militaires français à Montauban, la tragédie de Toulouse qui a coûté la vie à trois jeunes enfants dans une école de confession juive et à leur professeur. Et nos pensées bien sûr, je le sais, à Antibes et dans le Conseil, vont vers toutes ces victimes et ces familles qui sont brisées par ce deuil insoutenable. Nous pensons également avec beaucoup d'amitié et d'émotion, au jeune Brian qui est un enfant d'Antibes et qui a été blessé le 19 mars lors de la fusillade dans son école à Toulouse. Et enfin, nous adressons dans cette épreuve nos sentiments de solidarité et de soutien à sa famille et à toutes les communautés qui ont été éprouvées dans cette violence aveugle.

Ces drames odieux ont touché notre pays au plus profond de lui-même dans une communauté nationale qui s'est montrée unie, qui s'est montrée rassemblée et qui a montré la force de nos valeurs républicaines. La République doit défendre ces valeurs. Elle doit refuser aussi, je le dis très clairement, tout amalgame vis-à-vis de la communauté musulmane. Et elle ne peut tolérer la violence aveugle qui frappe les innocents. Cette douloureuse épreuve que vient de connaître notre pays doit nous inciter à être extrêmement vigilants sur nos valeurs, valeurs de tolérance, valeurs de liberté, valeurs de démocratie, mais aussi force, force de la République. Et donc dans ces circonstances aussi, je voudrais rendre hommage au courage et à l'engagement des forces de l'ordre comme tous les services qui ont permis rapidement l'identification puis ensuite la mise hors d'état de nuire de l'auteur de ces ignobles assassinats.

Dans ces circonstances, vous comprendrez que je vous demande à tous, en hommage à ces victimes et en pensant à leur famille et à ces vies arrachées à la jeunesse, d'observer une minute de silence.
(Minute de silence)

Je vous remercie.

BILAN 2011 DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET DES CONSEILS DE QUARTIER

M. LEONETTI

On me pose la question si le Conseil de Développement et son rapport d'activités est à l'intérieur du Conseil municipal. Il est à l'extérieur.

Alors en préambule et comme nous ne l'avons pas fait cette année, je vous propose de faire le point sur le Conseil de Développement et les Conseils de quartier dont nous n'avons pas eu encore les comptes rendus. Et donc je remercie, Monsieur le Président, de bien vouloir présenter cette activité au Conseil municipal.

M. FANTINO

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais simplement rappeler que le Conseil de Développement a été créé le 19 décembre 2008, constitué donc par délibération du Conseil municipal et que dans son article 4, le président du Conseil de Développement doit présenter au moins une fois par an les activités de ce conseil durant l'année écoulée. Donc je vais vous présenter rapidement la fonction de ce Conseil de Développement et les actions qu'il a été amené à effectuer.

Alors simplement un rappel de fonctionnement, le Conseil de Développement d'Antibes – qu'on va appeler communément C2D pour pas mélanger avec le CDD qui est le Conseil de Développement de la CASA – est composé actuellement de 67 membres dont je suis le président et de trois commissions dirigées chacune par un vice-président. Donc M. Gérard BONNEAU qui dirige la commission transport et déplacements, M. Jean-Marie BONNET qui dirige la commission patrimoine, environnement, aménagement du territoire et nous avons M. Jean FERRERO qui dirige la commission économie, emploi et formation.

Le bureau est constitué de 10 membres qui coordonnent l'activité de ces commissions avec la collaboration de M. Jean HOULGATTE qui est en fait notre cheville ouvrière qui est la personne qui fait part de toutes ses capacités techniques à mettre en œuvre toutes les actions qu'on est amené à mener.

En ce qui concerne l'année 2011, le Conseil de Développement s'est réuni avec : 25 réunions de commission, 9 réunions de bureau, 3 réunions plénières et 1 forum, ce qui fait à peu près une réunion par semaine si on considère qu'il y a un mois à peu près d'arrêt d'activité. Ce sont des réunions régulières toujours dans une excellente ambiance et un travail régulier qui est effectué sur les missions sur lesquelles on est amené à réfléchir.

Alors au cours de l'année 2011, on ne va pas retracer l'ensemble des travaux du Conseil de Développement et prendre plutôt celles qui ont au moins dans un premier temps débouché sur l'établissement d'un pré-rapport ou d'un rapport. Ce que l'on peut appeler pour certains des rapports d'étape.

Alors au niveau des travaux en ce qui concerne Juan-les-Pins, il a été rendu un rapport d'étape sur ce qu'on a appelé « Juan-les-Pins un futur à réinventer » qui est composé par une note de synthèse qui a souligné l'importance d'anticiper l'arrivée du futur Palais des congrès en termes d'aménagement, d'animation et de circulation.

Ce travail a été réalisé par la commission économie à partir d'un diagnostic en marchant, c'est-à-dire en essayant de circuler dans Juan-les-Pins, voir un petit peu quel pourrait être l'impact de ce Palais des congrès tel qu'il est situé et amener une activité économique et redonner une activité économique plus importante à partir du moment où il aura été construit et en activité. Et ça a permis de se rendre compte en réel de l'ensemble des problématiques. Donc un rapport a effectivement été établi, ce qu'on appelle un rapport d'étape comme je vous le disais tout à l'heure.

Deuxième travail qui a été effectué pendant l'année 2011, donc on se tient au plus près de la réalité de ce qui se passe à l'heure actuelle. C'est le maintien de l'activité économique de la vieille ville durant les travaux du Pré des Pêcheurs, ce qu'on est en train de vivre actuellement. Donc un suivi des propositions qui ont été émises au travers notamment d'un comité réunissant des commerçants de la vieille ville. Ce sont des réunions permanentes, on va encore en avoir une la semaine prochaine, pour suivre au plus près l'impact qu'a cette construction sur l'ensemble de l'activité économique de la vieille ville et comment arriver à trouver des solutions pour que cette activité continue à s'effectuer surtout pour la saison qui se présente qui va être la première saison sans aucune place de stationnement à cet endroit-là. Il y a beaucoup de places de stationnement sur le Port Vauban, mais il n'y aura plus sur la dalle du Pré des Pêcheurs. Donc il va falloir voir comment gérer au plus près cette problématique.

Une fois que les travaux auront été réalisés, il va effectivement y avoir une dalle. Sur cette dalle, il va falloir trouver comment l'animer donc on a eu des réunions permanentes dont une en particulier qui a été une séance de brainstorming important qui a permis de faire émerger les propositions qui permettront d'animer ce futur espace. Là aussi également, un rapport d'étape a été communiqué. On ne va pas rentrer dans les détails, je vous présente simplement les travaux qui ont été réalisés.

Alors, en ce qui concerne les travaux du Conseil de Développement, il a également participé et donné des avis multiples sur les projets impactant la Ville d'Antibes, en particulier le réaménagement du Port Vauban qui est d'actualité, l'éco-quartier des Combes, le TCSP et la plateforme multimodale, le plan de circulation, le Palais de congrès et ses abords, l'aménagement de la dalle du Pré des Pêcheurs et la LGV PACA. Donc on voit que le Conseil de Développement intervient dans de multiples domaines qui touchent tant l'économie que l'aménagement que le tourisme et il permet de confronter les idées de chacun et en particulier, on va le voir tout à l'heure, sur l'organisation de forums, tout ce qu'on pourra de ce qu'on appelle la société civile, c'est-à-dire plutôt que d'avoir simplement les 67 membres du Conseil de Développement qui réfléchissent sur des sujets alors qu'ils sont très imprégnés de ce type de sujet, voir un petit peu l'avis d'autres personnes qui vivent dans Antibes, qui vont pouvoir apporter leur avis sur ce type de sujet.

Comme je vous le disais le forum, c'est ouvrir le Conseil de Développement à des membres extérieurs sur une journée de réunions. Ce sont des journées entières qui sont consacrées à une étude particulière. Le forum a eu comme thème cette année, puisqu'on en avait fait un en 2010, la circulation et le stationnement. Son objectif était de recueillir l'avis de la population sur cette problématique. On a eu 80 participants issus de la société civile que l'on a pu contacter en distribuant des tracts, en communiquant. Chaque membre communiquait autour de lui pour faire venir le maximum de monde.

Ce travail de brainstorming qui a été organisé par les ateliers donc avait quatre thèmes :

- comment se déplacer et stationner à l'intérieur de la vieille ville piétonnisée ?
- peut-on réguler la circulation à Antibes sans régler le problème du stationnement ?
- comment améliorer la sécurité face à la circulation ?
- comment relier Juan-les-Pins et Antibes ?

Alors au niveau de ce forum, on a pu retenir que en fait les intervenants étaient motivés, actifs et constructifs. Chacun était très imprégné de ce type de problématique. Des animateurs bénévoles de qualité, une dynamique de débat riche et productive et des regrets, mais on a toujours des regrets en ce qui concerne le nombre de participants. Les efforts ont été faits pourtant en termes d'information, distribution tracts, Infoville, site internet. Mais 80 personnes, 80 – 100 personnes, c'est très bien pour un forum. Beaucoup plus de monde après ça reste très difficile à organiser.

En ce qui concerne, je dirais plus les habitudes du Conseil de Développement, on a essayé de modifier ce travail en interne pour jouer plus sur la transversalité. Donc le CDD c'est donc de la CASA, nous avons eu avec eux deux commissions dédiées au logement pour une présentation du plan local de l'habitat, une invitation de l'ensemble du Conseil de Développement à la dernière assemblée plénière du Conseil de Développement de la CASA avec les conseils des quartiers, une réunion commune concernant le transport (plan de circulation, TCSP), l'organisation commune du forum de la démocratie de proximité et la participation des membres des conseils de quartier au forum organisé par le Conseil de Développement.

Maintenant on arrive sur les perspectives de 2012. Alors les commissions auront à traiter, à se pencher sur les déplacements, sur des thèmes particuliers dont le déplacement handicap. Ce sera la commission de transport qui en aura la charge. Le Palais des congrès, la commission économique qui continuera le travail qu'il a déjà fait durant l'année 2011.

Le quartier durable des Combes, c'est la commission aménagement. Le Pré aux Pêcheurs, la commission économie et la commission aménagement. La LGV PACA, commission aménagement et la poursuite des relations avec le Conseil de Développement de la CASA. Voilà en ce qui concerne les travaux du Conseil de Développement durant l'année 2011.

Voilà, merci Monsieur le Maire.

M. LEONETTI

Merci. Peut-être que succède immédiatement... à moins qu'il y ait des questions. Il n'y en a pas ? Donc les conseils de quartier.

M. MENETRIER

Alors bonjour à toutes et à tous, Jeff MENETRIER. Je travaille à la Démocratie de Proximité et suis en charge des conseils de quartier. Je vais commencer à vous présenter le bilan d'activité 2011 et après je passerai la parole à chaque élu de quartier qui présentera les réalisations qui ont été faites dans son quartier.

M. LEONETTI

Je remercie M. FANTINO d'avoir participé à notre Conseil. Encore une fois merci. Pardon !

M. MENETRIER

Donc 217 membres, 10 réunions plénières, de nombreuses réunions de commission puisque les conseils de quartier se réunissent en autonomie et travaillent de manière autonome, 11 visites de terrain effectuées par le Maire, 169 actions souhaitées par les conseils de quartier, un budget total de 1 547 390 euros et l'ensemble des actions non réalisées en 2011 effectuées pour la fin du premier trimestre 2012, ce que je peux vous confirmer. Il y a 98 % des actions qui sont aujourd'hui terminées.

Alors au niveau des membres des conseils de quartier, donc 217 membres. Cette année on a eu 9 démissions, 9 personnes qui n'ont pas souhaité continuer pour des raisons d'emploi du temps essentiellement. On a eu 17 nouvelles candidatures et on a, depuis la parution d'un article dans Infoville, énormément de demandes et ce nombre va aller croissant. Et on est pour l'instant à 225 membres pour l'année 2012.

Alors au niveau des réunions organisées, donc 27 réunions de bureau et assemblées plénières et 11 visites de terrain effectuées.

Je vais vous présenter les réalisations qui ont été faites dans le quartier Cœur de ville sachant que dans la présentation que je vais vous faire là, ce sont les réalisations chiffrées et budgétées, mais il y a aussi tout un travail qui est fait pour adapter au mieux les services de la Ville. Je pense à des contrôles de la Police municipale, à l'adaptation des horaires de passage de la propreté. Tout un certain nombre de d'actions qui ne sont pas dans la présentation, mais qui participent à l'amélioration de la vie des habitants et du cadre de vie.

Antibes Cœur de ville, c'est 52 membres. C'est 27 actions souhaitées par le conseil de quartier, 100 % de réalisation et 410 800 euros de travaux. Sachant que M. LEONETTI donc le Maire en est le président et que le quartier est supervisé par M. VEZIANO qui en est le coprésident. Donc au niveau des réalisations, donc des réalisations très diverses, à la fois de la voirie, de l'aménagement des toilettes, l'enfouissement des PAV. Donc vraiment des choses très diverses et réparties sur l'ensemble du quartier.

Alors au niveau du croisement Leclerc - Mézières donc vous avez la réalisation d'un plateau qui permet aux piétons de traverser en sécurité pour 70 000 euros. Rue de la Tourraque et au cours Masséna, on a refait les deux toilettes publiques pour 50 000 euros. Au niveau du sentier de la Vertu donc on l'a élargi et on a positionné l'éclairage public. Square Albert 1^{er}, on a enfoui les containers qui étaient situés un peu plus loin. On a installé une caméra place des Gendarmes d'Ouvéa, très récemment. Au niveau du square Mézières, on a réaménagé le square. Vous avez un petit montage de ce que ça va donner sachant qu'il vient d'être réalisé, il faut le temps que les plantes et que les végétaux poussent, mais ce sera proche de l'image que vous avez sur la gauche.

Ensuite sur la rue Saint-Bernardin, donc on a refait la voie pour 15 000 euros. Et enfin, au niveau de la rue Isnard, on a refait la rue et on en a profité pour enfouir les réseaux pour un résultat qui est assez intéressant et pour un coût de 100 000 euros.

Voilà, maintenant je vais passer la parole à M. AMAR pour le quartier Antibes Activités.

M. AMAR

Merci. Le quartier Antibes Activités : je travaille avec Alain CHAUSSARD et Michel GASTALDI et Jean BENVENISTE comme coprésident. Comme vous le voyez donc, 48 membres, 91 % des actions réalisées sur l'année 2011 et un budget BP + BS de 246 300 euros de travaux.

Voilà. Enfin, acquisition de radars pédagogiques, les deux ralentisseurs devant l'école Jean Moulin, travaux de proximité au chemin des Combes, l'aménagement du parking à la place du cité des Harkis. Avenue des anémones, réfection de la chaussée. Chemin de Saint-Claude, création d'un trottoir et pose de croix de Saint-André. Square Cerruti, création d'un parcours VTT. Martyrs de la Résistance, création d'un trottoir et le lycée Léonard de Vinci, on a repris le trottoir autour de l'îlot central. Voici nos actions principales de 2011 et vous avez les photos.

Mme BOUSQUET

Pour Antibes Grand Est, voilà mon coprésident Guy GRENIER et je voudrais profiter de l'occasion pour remercier tout l'ensemble des membres du conseil de quartier, du service de la proximité et des services techniques qui ont permis la réalisation donc de tout ce qui va vous être présenté.

Alors parking Prestinari, l'enfouissement des points d'apport volontaires et la création de toilettes publiques. Boulevard du Val Claret, l'installation d'un éclairage public au niveau d'une nouvelle voie qui a été créée. Sur Jules Grec, la troisième tranche de travaux pour refaire les trottoirs au niveau de la zone commerciale de la Grande Ourse et l'installation d'horodateurs à la suite des demandes importantes des commerçants du coin. Chemin de Beauvert, la création d'un ralentisseur au niveau du fleuriste. Allée Falcini, la minéralisation de la bande de terrain qui longe la résidence Francesca. Chemin de l'Orangerie également l'achèvement de l'enrobé de la chaussée qui permet d'avoir une meilleure conduite sur cette voie qui était assez abimée. Et enfin, chemin de Saint-Claude, Jules Grec, un panneau a été posé au niveau du lycée Jacques Dolle pour sécuriser le cheminement piéton. Vous avez donc les photos qui correspondent aux réalisations qui ont été effectuées.

Mme BOUFFIER

Antibes Juan-les-Pins Balnéaire. 36 membres, 37 actions menées par le conseil, réalisation 97 %, 261 500 euros de travaux BP – BS.

La principale a été l'avenue de l'Estérel qui a été très bien menée, avec maintenant une végétalisation après réaménagement. De ce fait, on a continué parce que c'était absolument indispensable les trottoirs de la rue Saint-Charles. Puis, quelque chose qui a été très marquant dans Juan-les-Pins, c'est le square Pauline, rénovation des accès, du mobilier urbain, de la clôture. Tout le quartier est vraiment très content et vous remercie.

Ensuite le boulevard Ardisson, mais ceci c'était juste une sécurité vis-à-vis des piétons. Square Gould, on a remis en valeur naturelle l'espace par la suppression de l'enrobé et on a repris les bordures du trottoir. Ensuite le petit parking des Palmiers, on a posé une petite clôture et on a renforcé la signalisation. Ensuite, très important, on a repris le passage handicapé de la rue Baudouin parce qu'il était un peu obsolète et trop étroit. Et c'est vraiment très utile.

Donc on vous remercie. Je vous prie d'excuser Mme Marina LONVIS qui est en déplacement.

M. LEONETTI

Là, je n'arrive même plus à voir moi. Pourtant je connais là.

Mme BOUFFIER

Ça va trop vite. Là, c'est les Palmiers. Là, c'est le square Gould. Là, c'est Pauline.

M. LEONETTI

Jardin Pauline, d'accord.

Mme THOMEL

Travail, convivialité, efficacité, voilà qui résume un petit peu le travail de l'équipe d'Antibes Ouest Résidentiel. 38 membres...

M. LEONETTI

Les autres aussi Madame.

Mme THOMEL

Je n'en doute pas une seconde ! Je suis là pour valoriser aussi un petit peu mon quartier. 38 membres, 29 actions souhaitées par le conseil de quartier, 93 % de réalisation et 356 600 euros de travaux.

Les principales réalisations 2011 sont : route de Saint-Jean, aménagement de sécurité, la deuxième phase. La route de la Badine, sécurisation par la pose de deux ralentisseurs. Chemin de Gastaud, réfection de l'enrobé. RD 35 bis contre-allée, la création de ralentisseurs vers le stade notamment des Eucalyptus. Chemin de Peyregoue, sécurisation du cheminement piéton qui a plusieurs phases, la première tranche est terminée. Chemin de la Peyregoue – Autrichiens, sécurisation de la traversée piétonne. Chemin de la Colle, espaces verts remise en état du jardin et installation d'une toutounette et dénomination de ce jardin qui s'appellera Françoise DOLTO. Et non pas Françoise THOMEL.

Rond-point des Autrichiens, réalisation d'une fresque murale qui rencontre vraiment une très grande satisfaction et un très beau succès. En images, les réalisations qui ont été faites sur le quartier. Avec des photos avant / après qui montrent vraiment le besoin de certains travaux.

Alors, je vous invite tous à aller voir la fresque qui maintenant est terminée et je remercie notamment l'artiste qui a eu le marché qui s'appelle M. Bernard HELOUA-GRIMALDI qui est un artiste d'Antibes en plus. Voilà, merci.

M. MENETRIER

Alors juste pour conclure, sur l'ensemble des quartiers 75 panneaux indicateurs de rond-point ont été installés sur 25 sites différents, sachant que les dénominations ont été choisies par les membres des conseils de quartier.

Pour faire un point sur les principales actions qui seront enclenchées l'année prochaine. Alors, je vais vous les présenter.

Donc pour Antibes Activités, trois actions essentiellement donc allée des Charmettes, l'aménagement du terrain qui jouxte la CAF en parking pour permettre de régler les problèmes de stationnement. Rue Desnos, le changement des candélabres et au niveau du chemin des Âmes du Purgatoire, l'aménagement du petit délaissé qui jouxte le terrain de pétanque.

Au niveau de Cœur de Ville, le réaménagement de la place des Gendarmes d'Ouvéa qui est en cours. Et dans le prolongement, l'enfouissement des PAV de la rue Vandenberg.

Antibes Grand Est, donc le réaménagement de la partie basse du chemin de Beauvert. La réalisation de places de stationnement au niveau du chemin des Moyennes Bréguières et la pose d'un ralentisseur au chemin de la Constance.

Sur Juan-les-Pins donc, deux grosses actions qui seront à réaliser sur deux exercices, sur 2012 et 2013. La rénovation de la placette Hollywood et l'aménagement d'une palmeraie au niveau du 13 rue du Lys.

Et ensuite, au niveau d'Antibes Ouest Résidentiel, la réfection de la chaussée sur le chemin Rabiac Estagnol et la réfection du tapis chemin des Oliviers.

Voilà, merci beaucoup pour votre attention.

M. LEONETTI

Merci. Merci aux services qui sont très efficaces avec leur Numéro Vert et à la façon dont tout ça se déroule. Je constate que finalement tout cela se fait dans un climat de dialogue tranquille et que finalement le budget de 1 million et demi qu'on alloue chaque année est à la fois tenu d'un côté et de l'autre, c'est-à-dire qu'on réalise 100 % ou 97 % des réalisations prévues et que pour autant le quartier sait bien hiérarchiser les choses qui lui paraissent plus importantes que d'autres et le fait avec beaucoup de raison en fonction des budgets qui sont alloués.

C'est une expérience qui est positive. On a tiré au sort aussi toute une partie de citoyens qui ont accepté d'y participer et donc ça crée, en même temps que des demandes qui continuent à arriver, un renouvellement des conseils de quartier. Donc merci de faire fonctionner les choses ainsi. Pas de question ? Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Sur ces deux points, conseils de quartier et Conseil de Développement, nous profitons donc de cette présentation pour rappeler nos demandes au sujet de ces conseils de quartier. Nous avons demandé la réunion d'une Assemblée Générale des habitants du quartier pour leur présenter la mise en place des conseils de quartier et les solliciter pour participer à ces conseils. Nous avons eu l'impression que vous étiez d'accord avec cette procédure, mais à notre connaissance, ces assemblées générales n'ont pas été convoquées, du moins on ne retrouve pas. Dans le compte rendu donc on ne sait pas.

D'autre part, vous venez de l'aborder parce que la délibération prévoyait les membres sont nommés pour un mandat de un an renouvelable. Effectivement, on a procédé au tirage au sort d'un certain nombre d'habitants, mais on n'a aucune information sur le turn-over, le sang neuf je dirais, qui peut arriver dans ce conseil de quartier. Et pour nous, c'est assez important parce que sinon on se retrouve dans une démocratie représentative et non dans une démocratie participative qui est l'objectif du conseil de quartier.

Et sur le Conseil de Développement, là aussi, on n'a pas d'information, mais il semblerait qu'il y a peu ou pas, on ne sait pas, de nouveaux membres qui permettent d'apporter des idées et des propositions nouvelles. Et nous constatons plusieurs exemples de dossiers où le Conseil de Développement a disposé de plus d'informations et plus rapidement aussi que les élus. Donc il nous semble qu'il y a une coordination à faire entre les travaux du Conseil de Développement et l'information des élus. Merci.

M. LEONETTI

Alors sur l'ensemble de ces remarques, je suis d'accord sur les deux idées. D'abord une démocratie participative, il faut quand même avoir la volonté de venir. Donc dans un premier temps on a pris tous les volontaires. Et je n'ai pas demandé qui étaient les volontaires. Les volontaires sont venus. Ensuite, ils ont élu un coprésident avec un adjoint de quartier et ensuite nous avons tiré au sort une cinquantaine de personnes supplémentaires qui se sont adjoints. Il m'arrive encore des demandes. Honnêtement Mme MURATORE, je ne les connais pas ces personnes qui demandent de rentrer dans le conseil de quartier. J'ai pris pour optique de ne refuser personne.

Ensuite les réunions d'assemblée générale, je les fais en fin d'année. Donc elles ont été faites en fin d'année et vous m'aviez posé la question : est-ce que je dois inonder le quartier pour faire une réunion publique ? Honnêtement dans la période qui est la nôtre, je pense que je n'en ai pas le droit. Et comme cela n'a pas été fait dans l'année qui a précédé l'année qui nous concerne, je pense que la sagesse de ma part c'était de rester sur le même dispositif que le dispositif qu'il y avait antérieurement.

En ce qui concerne le Conseil de Développement, beaucoup de personnes y sont *intuitu personae*. Le directeur du collège ou du lycée, le directeur de la Poste, la SNCF et donc ils n'ont pas tendance à se renouveler. Si ce n'est que comme ils y sont *intuitu personae* le jour où le chef de la Poste change, il change, mais ça reste dans une situation plus statique. Vous avez noté aussi quand même que j'ai veillé à faire que la représentation de ce conseil de quartier soit fait avec des gens qui avaient envie de s'engager, mais qu'il n'y a pas de ma part une quelconque idée d'éliminer qui que ce soit. La preuve c'est que la personne qui se trouvait il y a quelques années à votre place est responsable des transports et de l'aménagement. Donc ça veut dire qu'on a fait confiance sans tenir compte des appartenances politiques antérieures ou supposées persistantes, parce que j'imagine que Gérard BONNEAU est toujours socialiste.

Donc tout ça fait que dans le contexte dans lequel on est, je crois que vous avez raison. J'ai un certain nombre de difficultés sur le Conseil de Développement et sur le Conseil municipal. Comme le conseil de quartier, lui, on sait bien comment ça fonctionne, chaque année la somme allouée, les financements des opérations qui doivent se tenir dans l'année et dans lequel on donne un compte rendu en disant tout ce que vous avez demandé a été exécuté. Et si ce n'est pas exécuté, il faut qu'on donne une explication qui est une explication technique, administrative, voire financière. Mais jusqu'à présent, on n'a pas eu de problème financier.

Le Conseil de Développement, lui, il est dans la prospective. Et donc je me suis trouvé effectivement et vous avez raison quelquefois dans une situation dans laquelle il possédait des documents qu'on n'avait pas encore présentés en Conseil municipal. J'ai rappelé à l'ensemble de l'administration qu'autant je respecte la démocratie participative, autant je respecte encore plus celle qui est issue des urnes. Dans la hiérarchie, l'information doit d'abord être apportée au Conseil municipal avant d'être débattue en Conseil de Développement.

C'est vrai qu'il y a eu quelques couacs dans ce sens. Je pense que ça n'est pas sain et après une discussion assez vive, je m'en suis expliqué au Conseil de Développement en leur expliquant que je ne pouvais pas leur proposer des documents qui n'avaient pas été encore vus, je ne dis pas validés, mais vus ou évoqués en Conseil municipal. Cela ne se reproduira plus.

APPEL NOMINAL

M. LEONETTI

Nous passons à l'appel nominal.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Éric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOUI, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations :

M. Alain BIGNONNEAU à M. Serge AMAR, M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA, M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI, Mme Marina LONVIS à Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO, Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN, M. Matthieu GILLI à M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI, M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents : néant

Présents : 39 / procurations : 10 / absent : 0

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme BADAOUI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. LEONETTI

Mme VERCNOCKE souhaite désormais siéger en tant que "Conseillère municipale indépendante" compte tenu de son engagement dans la campagne électorale et du fait qu'elle préside le Comité de Soutien à François BAYROU. Ce qui est donc acté, et qui fait qu'aujourd'hui le groupe "Union pour Antibes Juan-les-Pins" concerne donc M. DUJARDIN, M. MOLINE et Mme RAVEL et que Mme VERCNOCKE communiquera donc indépendamment ses demandes d'intervention au même titre que les groupes.

Je ne vais pas me tordre le cerveau à savoir les temps de parole. On a depuis longtemps été raisonnable à la suite d'un débat plus vif. Je crois que chacun acceptera bien l'idée que chacun puisse s'exprimer même si effectivement le groupe de l'Union fera qu'il pourra se trouver avec un temps de parole éventuellement allongé. Je demande à tout le monde bien sûr d'être vigilant et modéré sur la longueur des interventions et je pense que les autres groupes de l'opposition accepteront cette petite entorse aux libertés faite à notre règlement.

00-0 - VOEU DU GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE POUR UN MORATOIRE SUR LES EXPULSIONS LOCATIVES

M. LEONETTI

Qui présente le moratoire du groupe la Gauche et l'Écologie ? M. PIEL.

M. PIEL

Je soutiens moi aussi un candidat à la présidentielle, mais je suis toujours au même groupe.

M. LEONETTI

Oui !

M. PIEL

Il n'y a pas de problème.

M. LEONETTI

Les deux autres aussi soutiennent le même, je suppose.

M. PIEL

Voilà.

Plus sérieusement, on vous présente ce vœu quelques jours après la fin de la trêve des expulsions locatives, car il y a 19 ans, quand le premier rapport de la Fondation Abbé Pierre sur l'état du mal-logement en France paraissait, personne ne se doutait de l'ampleur que ce phénomène allait prendre. Ces difficultés concernaient alors un nombre limité de personnes et semblaient relativement conjoncturelles. Aujourd'hui la situation a bien changé et s'est fortement dégradée, le mal-logement loin de régresser, s'est développé et profondément enraciné. 2011 aura été marquée par l'ampleur sans précédent de la crise du logement en France.

Alors que le logement est un besoin de première nécessité, la politique du laisser-faire de l'État engendre une spéculation immobilière et foncière sans précédent. Le prix beaucoup trop élevé des loyers rend son accès difficile pour les foyers les plus démunis. Les jeunes et les étudiants y consacrent plus de 50% de leur budget, au détriment des dépenses de santé ou d'alimentation. En dix ans, les prix de l'immobilier ont plus que doublé.

En réponse, l'État continue à autoriser les expulsions des personnes reconnues prioritaires par le Droit Au Logement Opposable (DALO) alors que la loi impose leurs relogements. Celles-ci ont quasiment doublé ces dix dernières années. Une politique de ségrégation sociale se met en place à cause du coût du logement. Rappelez-vous le « tous propriétaires ». Rappelez-vous : «dans deux ans, plus personne ne dormira dans la rue».

Aujourd'hui, l'urgence sociale impose de déclarer un moratoire sur les expulsions locatives et d'engager systématiquement la réquisition des logements vacants.

Et donc nous vous proposons de faire suivre ce vœu à Monsieur le Préfet. Face à la situation dramatique dans laquelle se trouvent de plus en plus de familles, le Conseil municipal demande au préfet de décréter l'urgence d'un moratoire sur les expulsions locatives.

Merci.

M. LEONETTI

M. PIEL, je connais vos vœux qui sont annuels et je connais la préoccupation de Mme BLAZY et de l'ensemble de la Majorité qui est quotidien. Nous avons les mêmes souhaits et je note que pour une fois vous ne demandez pas la suppression définitive des expulsions, mais un moratoire, ce qui veut bien dire que vous considérez que l'expulsion est possible et quelquefois souhaitable. Vous le savez aussi, préoccupés par ce sujet, on a mis un dispositif en place qui est la plateforme de la Communauté d'agglomération « Hébergement, logement communautaire » qui est systématiquement sollicité en cas d'expulsion prévisible. À l'initiative de la Ville et de la Communauté d'agglomération, j'ai souhaité aller plus loin et outre le programme local de l'habitat dont je rappelle qu'il a été voté par le membre de la Région qui était délégué à cet objectif. Ce PLH prend en compte justement des nouveaux dispositifs que l'on doit mettre en place en cas d'expulsion.

J'ai réuni l'ensemble des personnes concernées, l'État, le Conseil Général, la Communauté d'agglomération, la Ville d'Antibes et mis en place un protocole qui a deux buts. D'une part, prévenir les expulsions très en amont et faire un accompagnement et deuxièmement, en cas d'impossibilité d'éviter l'expulsion, d'accompagner les personnes en situation d'expulsion.

Vous le savez et vous l'avez voté, nous avons mis en place la Maison Rose et même si aujourd'hui elle remplit son rôle, elle est cependant encore insuffisante et il faut que d'autres dispositifs continuent à se mettre en place.

Cependant, vous le savez, on a parallèlement pensé aux propriétaires, car quelquefois c'est des petits propriétaires et on les a orienté vers deux autres dispositifs qui s'appellent SOS Loyers impayés, qui peuvent mettre quelquefois des personnes ou des familles en grandes difficultés si le revenu de la location qui est quelquefois un complément de retraite indispensable à leur vie. Et en même temps, la garantie des risques locatifs qui permet l'assurance qu'en cas de non-paiement, le propriétaire continue à avoir un système de poursuite de paiement.

Je suis en revanche opposé à un moratoire pour les raisons que vous connaissez. D'une part, les lois et en particulier les lois DALO ne peuvent pas nous mettre dans une situation assez paradoxale dans lesquelles il suffirait de ne pas payer son loyer pour se trouver en situation d'expulsion, pour se trouver ensuite en situation prioritaire et donc, je dirais, dépasser rapidement la file d'attente de personnes qui acquittent en attendant et quelquefois avec difficultés et j'en suis d'accord, le loyer dans le parc locatif privé.

C'est la raison aussi pour laquelle je suis opposé à cette mesure, c'est que vous l'avez noté, un certain nombre de dossiers que nous avons étudiés, relèvent quelquefois plus du fait il s'agit d'un mauvais payeur plutôt que d'une personne en grandes difficultés. Il faut arriver à faire la distinction de l'un et la distinction de l'autre. Quoi qu'il en soit, la plateforme que nous avons mise en place fera en sorte que personne ne sera expulsé à la rue.

Et c'est déjà le cas. Il y a toujours une période plus ou moins longue, en fonction de la situation familiale et en fonction des revenus, qui peut aller de quelques jours d'hébergement dans un hôtel lorsqu'il s'agit simplement d'un mauvais payeur, à quelquefois des semaines de prise en charge jusqu'à l'obtention d'un logement d'urgence et ensuite d'un logement social.

En outre, je vous rappelle que nous avons parallèlement mené une amélioration sur l'hébergement des plus démunis, ce qu'on appelle habituellement les SDF. Mais qui est une population qui a un peu changé de caractère, qui se trouve quelquefois avec des personnes qui ont été expulsées et qui y sont hébergées. C'est la raison pour laquelle je veux étendre et améliorer le confort de l'espace et vous avez vu que nous avons voté un budget de plus de 300 000 euros supplémentaires pour ce type d'hébergement.

Donc je crois que nous avons progressé considérablement dans cette situation. Il n'y a plus d'expulsion, je dirais, brutale puisqu'elles sont toutes prises en considération en amont par cette cellule que nous avons créée. Lorsque nous arrivons à trouver des solutions, nous reportons l'expulsion et nous essayons de trouver une solution de transition. Lorsque l'expulsion ne peut pas être évitée, nous hébergeons les personnes expulsées et bien entendu, nous les hébergeons en fonction des conditions financières qui sont les leurs et en fonction de la situation familiale. On n'héberge pas de la même façon une personne seule qui a des revenus décentes et qui est expulsée – celui-là bénéficie de quelques jours d'hôtel – qu'une famille d'une femme seule avec trois enfants qui elle mérite un accompagnement continu de la situation.

Je dois dire qu'il y a aussi un certain nombre de choses qui peuvent nous étonner dans les expulsions. Dès l'instant où on a maintenant la vision en amont de la personne qui est en possibilité d'être expulsée, on arrive à proposer des logements sociaux à ces personnes. Et il arrive qu'elles le refusent. Donc il y a aussi dans les situations dans laquelle on se trouve quelquefois des impossibilités de trouver une solution équitable. Et récemment encore – vous le savez puisque c'est un dossier que nous avons observé ensemble – on s'est trouvé dans cette situation assez paradoxale.

Donc je vous garantis, M. PIEL, que nous sommes dans une position dans laquelle je veillerai, j'ai toujours veillé et je veillerai avec Mme BLAZY qu'à partir de cette cellule et des responsabilités de chacun. Parce que vous le savez, il y a de la responsabilité de l'État, du Conseil Général, de la CASA et de la Ville. Le CCAS a mis tout un volet financier à disposition pour payer l'hébergement des personnes qui sont expulsées.

Mais je ne pense pas que supprimer les expulsions serait un bon message. D'abord parce que cela favoriserait bien évidemment aussi, pas que mais aussi, les mauvais payeurs. Et puis en même temps, cela donnerait un signal extrêmement négatif vis-à-vis des propriétaires privés qui se trouveraient alors dans une situation où ils restreindraient leur offre de location et en particulier aux plus modestes. Donc je crois qu'à la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui est une situation d'équilibre et je reste extrêmement vigilant au cas par cas et Mme BLAZY et M. GENTE aussi, sur toutes les situations qui pourraient se trouver être des situations qui amènent à des grands dangers pour des personnes et des familles.

En conséquence, vous ne vous étonnez pas que je propose qu'on n'accepte pas votre motion.
M. AUBRY.

M. AUBRY

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues.

Pour le groupe PS Les Verts, le moratoire n'est pas une solution pérenne. Le problème du coût du logement croissant pour la plupart des Antibois doit être pris en compte globalement en appliquant notamment la loi DALO, la loi SRU et en créant un nombre suffisant de places en centres d'hébergement et de réinsertion sociale. Donc pour nous, on ne peut pas se contenter d'un moratoire comme le propose non collègues et il faut vraiment aller au-delà, appliquer la loi notamment. La présentation que vous nous avez faite laisse entendre que vous vous préoccupez de cette question, ceci dit, on attend les résultats concrets.

M. LEONETTI

M. AUBRY, merci de votre intervention, mais les résultats concrets, c'est que jamais vous n'avez pu constater qu'une mère avec ses deux enfants était sur un trottoir de la Ville d'Antibes. L'action qui est menée est effectivement une action qui est souvent discrète, mais qui aboutit à des résultats. Et si il n'y avait pas ces résultats ou plus exactement si une personne passait au travers des mailles que nous avons tissées, ça serait à mon avis assez visible, je dirais, politiquement et médiatiquement. Et si ça n'est pas le cas, ça veut dire qu'il y a une prise en considération au cas par cas des situations évoquées.
M. PIEL.

M. PIEL

Oui. Moi, je vous ai bien écouté et j'ai bien écouté aussi Madame la Sous-préfète il y a quelques jours. Et je me dis qu'effectivement avec ce que vous dites, avec ce que m'a dit Madame la Sous-préfète, on peut avoir des résultats qui continuent - Mme BLAZY est là je crois- Oui. Oui, ce qui a été fait dans la semaine, c'est-à-dire avec par exemple le relogement de personnes qui étaient sous procédure d'expulsion, mais qui avait quand même, je vous le dis, puisque de toute façon vous connaissez toutes les situations puisque je vous écris à chaque fois, qui attendaient un logement social depuis dix ans. Donc c'est bien des personnes qui sont en attente de logement social et qui ne cherchent pas par un biais...

M. LEONETTI

Ce n'est pas toujours le cas, vous le savez.

M. PIEL

Oui, non, mais en tous cas là, c'est le cas quoi, voilà ! Et les trois familles qui ont été relogées cette semaine sans passer par la case expulsion, c'est cela qu'on appelle un moratoire. Effectivement, on peut, comment dire, à travers une incantation et même peut-être des prières, invoquer le fait que tout le monde soit logé en fonction de la loi. Nous on a aujourd'hui une situation qui fait que j'ai amené plusieurs dossiers à Madame la Sous-préfète. Mme BLAZY les connaît, vous aussi. Et au-delà de ces personnes-là, les gens qui sont en situation peut-être la semaine prochaine ou dans quinze jours d'être expulsés, on souhaite qu'ils ne le soient pas.

La plateforme, très bien ! Les dispositifs que vous avez évoqués, très bien ! Mais je le dis de cette façon. Alors on va voter, nous, la motion qui est d'ailleurs la même qui a été présentée au Conseil Régional, l'UMP s'est abstenu. M. GONZALEZ d'ailleurs était présent et s'est abstenu. Ce qui était quand même très bien, il y a que le Front National qui a voté contre. Vous voyez, même le Parti Socialiste et les Verts l'ont voté, l'UMP s'est abstenu et le Front National...

M. LEONETTI

Vous savez M. PIEL, vous aurez...

M. PIEL

Non, mais je vous le dis quoi ! Voilà.

M. LEONETTI

Vous aurez quelques difficultés à faire un amalgame entre moi et le Front National.

M. PIEL

Ah pas du tout ! Pas du tout.

M. LEONETTI

Voilà.

M. PIEL

Bien sûr, bien sûr. Mais ce que je voulais dire, c'est que j'ai bien noté votre réponse. J'ai bien noté la réponse de Mme MALLEMANCHE. On va être sur toutes les situations que l'on connaît les uns et les autres ici, en tout cas vous Mme BLAZY et nous. On sera très attentif et on ne laissera pas faire pour notre part. Vous avez parlé d'une femme avec trois enfants, moi j'en connais une avec quatre, qui est aujourd'hui là, en ce moment, avec le papier de la police et le papier de la sous-préfète. Quatre enfants ! Pas trois, quatre ! Voilà, Mme BLAZY la connaît. Je pense que vous l'avez reçu aussi ce courrier. Et ça, c'est la semaine prochaine quoi, vous voyez. Donc je vous prends au mot si j'ose dire et faisons en sorte que la plateforme relogé cette personne qui n'est pas quelqu'un qui est mauvais payeur. Qui est quelqu'un dont le mari a été obligé de quitter le logement parce que cette personne frappait sa femme et ses enfants. Voilà ! Et c'est la femme et les enfants qui se retrouvent, si on laisse faire, à la rue.

M. LEONETTI

M. PIEL, je vous redis la même chose et vous savez très bien que si il y avait, si il y avait eu ou si il y avait effectivement une femme avec quatre enfants dehors du jour au lendemain par les forces de police, ça se saurait. J'ai presque compris dans ce que vous avez dit que finalement le dispositif qu'on avait mis en place, ça équivaut à votre moratoire puisque ça évite l'expulsion brutale. Donc vous pourriez même retirer votre...

M. PIEL

C'est à l'usure !

M. LEONETTI

L'usure, vous l'avez déjà eue ! Si j'ose dire. Pas que je considère que vous soyez usé, mais est-ce que vous avez constaté qu'une fois moi-même, notre équipe, M. GENTE, Mme BLAZY a laissé faire une situation de ce type. Est-ce que vous pouvez m'en citer une ? Non.

M. PIEL

Je peux : l'été dernier aux Châtaigniers, voilà. Un couple avec trois enfants. Bien sûr !

M. LEONETTI

Oui, qui a été hébergé.

M. PIEL

Ah, c'était les chiens. Il y avait des chiens. Effectivement, ils n'ont pas pu être hébergés parce qu'il y avait des chiens. Nous on avait proposé de supprimer les chiens, mais ce n'était pas possible, vous voyez.

M. LEONETTI

M. PIEL, il y a quelque fois, vous le savez. Vous le savez comme moi. De temps en temps, on se retrouve dans des situations assez invraisemblables où la personne ne veut pas se séparer du chien. La personne ne veut pas aller aux Semboules. La personne ne veut pas un rez-de-chaussée et où on est dans l'impossibilité de trouver une solution. Mais moi, je vous garantis que des solutions sont chaque fois proposées.

Mme BLAZY. Allez, je vous laisse la parole parce que je sens, je sens que vous êtes impatiente d'apporter un argument de poids à M. PIEL qui va le rassurer, j'en suis sûr.

Mme BLAZY

Oui, voilà. Il y a des choses aussi que la réserve nous impose de ne pas parler ici. Juste un tout petit exemple qui vient d'arriver, mais peut-être que M. PIEL ne le sait pas encore. Il y a une dame qui prétend dormir dans sa voiture. Elle est même passée à la télé. Nous avons proposé à cette dame un studio la semaine dernière. Elle l'a refusé. Que faire ?

M. LEONETTI

Là, c'est proposé. L'important c'est qu'il y ait une proposition Mme BLAZY. Si cette dame préfère une solution à une autre. On est dans un pays de liberté. Ce problème se pose même de manière aigüe dans le SAMU Social. Où quelquefois à l'intérieur de la Ville quand il y a une personne, puisqu'on parlait de la rue, une personne qui est dans la rue, le SAMU passe. On lui propose l'hébergement. Il ne fait pas froid comme à Strasbourg ou à Paris, mais enfin, il fait froid de temps en temps. Et il refuse. C'est un vrai débat ça aussi. S'il n'est pas vraiment en danger de mort, on accepte sa liberté.

Mme BLAZY

La personne dont M. PIEL parlait tout à l'heure aussi, elle avait refusé aussi un logement.

M. LEONETTI

On ne va pas rentrer dans le détail des personnes. On va simplement dire que je vous garantis, M. PIEL, et je garantis à l'ensemble des citoyens de cette Ville qu'aucune expulsion ne sera pas prise individuellement en considération. Puis ensuite, que s'il s'agit simplement de quelqu'un qui a des revenus, j'allais dire normaux. À ce moment-là, il n'y a pas de raison de s'opposer. Il y a des règles de salaire minimum dans ce pays. Vous devriez le savoir. À ce moment-là, il y a aucune raison de faire une action pour cette personne et pas pour les autres. S'il y a une détresse particulière et en particulier s'il y a des enfants, il n'est pas question qu'on ne se trouve pas avec un hébergement décent pour l'ensemble de ces familles. C'est clair !

Et enfin, comme on peut le faire maintenant avec le nouveau dispositif très en amont, et vous venez de le noter. Trois fois dans la semaine qui vient de se passer, on trouve un logement social qui évite l'expulsion. Ça ne veut pas dire pour autant que la procédure d'expulsion ne continue pas à exister. Et que lorsque quelqu'un se trouve en situation de procédure d'expulsion, il ne reçoive pas le papier qui consiste à lui dire, vous êtes en situation d'expulsable. Il y a la loi et l'application de la loi. La loi, elle est dure, mais c'est la loi, comme disait l'adage latin, et la façon de gérer humainement la loi, ça ne se fait à Antibes et vous le savez. J'allais dire vous pouvez vérifier auprès de Mme BLAZY mais vous ne vous en privez pas. Bien !

Et je vous remercie de citer Jean-Pierre GONZALEZ lorsqu'il s'oppose pas de manière frontale et qu'il participe intelligemment au débat démocratique. Alors, vous gardez votre motion, je suppose, M. PIEL.

Alors, qui est pour ? S'abstient ? Je vous remercie.

Vœu rejeté à la majorité par 43 voix POUR sur 49 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS et 3 abstentions : Mme VERCNOCKE, Mme MURATORE, M. AUBRY).

00-1 - CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCES DU 18 NOVEMBRE ET DU 15 DÉCEMBRE 2011 - PROCÈS VERBAUX - ADOPTION

M. LEONETTI

Pas de remarque particulière ? Pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à **l'unanimité**.

M. LEONETTI

J'ai les interventions de l'Union pour Antibes Juan-les-Pins, la Gauche et l'Écologie, PS et Verts et Mme VERCNOCKE.

M. MOLINE

Oui, Monsieur le Maire, concernant les marchés 11F85 à 89 attribués à l'entreprise LEONETTI Hygiène Maintenance Service, nous aimerions savoir pour quelles raisons les entreprises d'Antibes ou de la CASA n'ont pas été retenues. Est-ce qu'elles n'ont pas répondu à l'appel d'offres ou est-ce un choix par rapport au montant du marché ? Nous comprendrions mieux que l'on ait dû s'adresser à ce moment-là à une entreprise grasseoise. Et plus globalement concernant les marchés, vu que nous sommes aujourd'hui le 23 mars 2012, les dates de notification des marchés sont de décembre 2011 et non de décembre 2012 comme nous supposons écrit par erreur.

M. LEONETTI

Alors pour préciser, mais je pense que tout le monde le sait, mais ça va mieux en le disant, la société LEONETTI Hygiène Maintenance Service n'a aucun lien de parenté avec ma famille. C'est dit comme ça! Nous ne sommes pas à Marseille.

Pour information, le siège social de la société est à Grasse et cette entreprise est déjà titulaire des marchés de 2007 et en 2008. Il y a cinq lots : un pour les bâtiments communaux, un pour le sol et les vitres, un pour le nettoyage des musées, un pour le stade nautique, un pour le nettoyage des locaux. Concernant la prestation de service et l'entretien de ces cinq entités qui n'est pas fait exclusivement en régie, en ce qui concerne les lots gérés par la logistique, les prestations de service sont effectuées pour assurer des prestations en complément et en remplacement des agents. En 2010 et 2011, douze agents ont été mutés en interne. À ce jour, il y a deux agents en longue maladie et c'est la raison pour laquelle on fait appel à ces marchés complémentaires.

L'avenant au marché portant nettoyage des voies de Juan-les-Pins concerne les prestations de nettoyage des voies d'Antibes Juan-les-Pins à réaliser tout au long de l'année. Et là, il s'agit d'un autre type de marché. La Commune ne peut pas effectuer toutes ces prestations. Le maintien d'une ville propre reste bien sûr la préoccupation de chacun. Et donc dans le cadre de ses missions, le service propreté urbaine travaille au quotidien sur le territoire communal, mais en même temps, cette mission de service propreté urbaine est surmontée depuis 1984 par une entreprise spécialisée dont vous le savez on a modulé en fonction des années l'étendue et pour lequel on a plutôt restreint le champ d'application à l'heure actuelle. Aujourd'hui, ils réalisent le nettoyage des voies du centre de Juan-les-Pins et des quartiers ouest Eucalyptus, Bijou plage, Pont Dulys.

Mme RAVEL.

Mme RAVEL

Monsieur le Maire, chers collègues. Il s'agit de l'avenant 07MF0092 qui a retenu notre attention pour trois raisons. L'augmentation de la durée, celle-ci n'est pas précisée. Dans son calcul, s'il n'y a pas d'erreur dans la transcription des chiffres, le montant minimal du marché s'élèvera à 1 241 066 et des poussières d'euros et le maxi à 2 975 000 euros. Le pourcentage de l'augmentation indiqué de 10,41 % s'avère donc incorrect. En effet, une augmentation de 10,41 % pour le minimum donnerait 88 485 euros au lieu de 354 166,66. Et pour le maximum 218 610 au lieu de 875 000 euros. Selon nos calculs et sauf erreur de notre part, le pourcentage s'élèverait ainsi à 41,67 et non à 10,41. Et la troisième erreur, je pense que c'est aussi sur la date de notification, il est marqué le 29/12/12. Pourriez-vous nous apporter quelques précisions à ce sujet ? Merci.

M. LEONETTI

J'avoue, Mme RAVEL, que je n'ai pas en tête l'ensemble des pourcentages que vous venez d'évoquer. Je vais vous donner la réponse avant la fin de cette séance et les services vont s'activer pour donner la réponse adéquate et précise.

Mme VERCNOCKE.

Mme VERCNOCKE

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Donc, on ne peut que noter avec satisfaction que les trois enveloppes de prêt au Crédit Agricole, les trois enveloppes de prêt à la Caisse d'Épargne ainsi que la deuxième phase du prêt Société Générale ont été négociées à taux fixe. Et ça, c'est une très bonne chose. Donc, il reste simplement une question. La BCE maintenant, à ma connaissance, a son principal taux directeur est à 1 % notamment dans son refinancement des banques françaises. Pouvons-nous espérer une renégociation ultérieure à des taux éventuellement inférieurs à 5 % pour les enveloppes concernées, celles qui dépassent les 5 % ? C'est une simple question.

M. LEONETTI

Vous savez, on est en permanence en renégociation des taux. Il faut dire que si on évoque et pardon de cette digression très rapide, nous empruntons à des taux ridiculement bas, compte tenu de la situation économique du pays. Les derniers taux qu'on a obtenus, ils étaient inférieurs à 5, largement même. On a eu dans une période des taux qui étaient autour de 2 et 2,5 ce qui était tout à fait exceptionnel et la Ville d'Antibes n'a aucun problème de financement. Et elle conserve la confiance des investisseurs et il y a aucun emprunt qui pose un problème comme dans d'autres collectivités. Mais je vais laisser M. SEITHER répondre plus précisément aux questions que vous lui posez.

M. SEITHER

Oui, Monsieur le Maire, merci. Je voudrais profiter de la question de Mme VERCNOCKE pour faire d'ailleurs un point sur notre programme d'investissements pour cette année 2012. Il est bouclé. 26,5 millions à emprunter, nous en avons 5 en réserve de l'année dernière puisqu'on avait emprunté sur 10 millions, on avait gardé 5 millions. Donc il restait 21,5 millions à financer. On a consulté douze banques, il y en a que trois qui ont répondu favorablement. Donc nous avons fait un emprunt, vous avez les taux donc je ne m'arrêterai pas sur les taux. 7,5 millions à la Caisse des Dépôts, 1 million à la Caisse Agricole et 10 millions à la Caisse d'Épargne. Et surtout à taux fixe.

Alors, le dernier de 10 millions sur sept ans, pourquoi cette durée ? Comme il est adossé à des ventes de terrains dans la durée de l'emprunt donc c'est pour ça que nous l'avons pris sur sept ans. Nous avons renégocié en 2012 et nous renégocions tout ce que nous pouvons renégocier. On fait ça au jour le jour au service des finances, on liste tous les prêts que nous avons en cours. On en a même renégocié un de 4 millions qui a été réalisé en 2004 pour un gain de 4 200 euros, mais nous l'avons fait quand même.

Alors pour information, en 2011 nous avons mobilisé 12,3 millions pour le budget ville et assainissement, 7,3 millions pour la Caisse d'Épargne, 5 millions au Crédit Agricole et 6 millions pour la salle des Trois Moulins avec Dexia, avec un différé d'amortissement de trois ans. Pour cet emprunt, nous ne payons que les intérêts jusqu'à la fin 2014 puisque remboursé sans pénalité suite à des ventes du terrain Levaux et des terrains de la pépinière.

Alors pour mémoire en 2011, nous avons renégocié avec Dexia deux emprunts. Nous avons également renégocié avec la Société Générale pour fixer l'emprunt de 8,5 millions à 3,88 %, taux garanti sur des durées résiduelles.

Enfin pour finir, je tiens à vous dire quand même que des collectivités voisines n'ont pas encore bouclé leur programme d'investissements et pour ceux qui étaient à la CASA lundi soir, nous avons appris que même la Région n'avait pas encore bouclé leur programme. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que la signature de la Ville d'Antibes est particulièrement appréciée par les banques à ce jour.

M. LEONETTI

C'est vrai M. PIEL, je vous assure. Oui, oui. Si c'est M. DAUNIS qui l'a dit, ça va faire approuver encore plus M. PIEL.

Mme VERCNOCKE.

M. PIEL

Vous aviez une convention de développement il y a pas longtemps ?

M. LEONETTI

Oui, c'est ça. Il faut que vous ayez sur l'argent que la Région a promis à la Communauté d'agglo et j'espère que vous avez les moyens de nous aider.

M. PIEL

Dans la convention de développement, on vous a donné 0 euro. Vous n'attendez rien. Les travaux n'ont pas lieu, le TCSP n'a pas démarré, la gare multimodale...

M. LEONETTI

Et si ! M. PIEL,

Alors d'abord je vous signale que la salle Omnisports, par exemple, a démarré et que nous attendons avec impatience une contribution de la Région.

Le deuxième point, je vous signale que justement, un peu discrètement je le reconnais, mais la plateforme multimodale a commencé. Elle a commencé en décembre. Elle a commencé par la zone qui est en bas, évacuation des voitures et commencement des travaux. Donc, ne vous privez pas de libérer les finances concernées. Quant au Grand Théâtre, il est un peu commencé. Donc, ça veut dire que l'aide au développement de la Région peut désormais, avant qu'on finisse, débloquent la part qu'il avait promise. Et puis le stade nautique de Sophia Antipolis est terminé, essayez de faire en sorte que on ne reçoive pas les subventions de la Région après qu'on ait inauguré les équipements.

Donc, pas de problème, M. PIEL ! Donnez, nous consommons.

Mme VERCNOCKE, vous avez terminé donc je passe la parole à M. LA SPESA.

M. LA SPESA

Pour en revenir aux arrêtés, donc l'arrêté 14 qui est quand même assez scandaleux de voir que à travers une convention entre la Commune et Côte d'Azur Habitat qui loue à la Ville un parking pour 10 euros par mois. C'est mesquin même en plus. Ce parking qui sera utilisé par la personne responsable de l'aide aux devoirs. Je crois que la rénovation des HLM Laval et Laetitia n'a pu se faire que grâce à l'engagement des collectivités, dont la Ville d'Antibes. Et je trouve particulièrement mesquin effectivement de la part de Côte d'Azur Habitat de solliciter ce montant. Mais bon, ce n'est peut-être pas très étonnant de la manière dont ils se comportent.

Sur le tableau des avenants, on peut constater des montants importants + 11 %, 22 000 euros pour une étude prospective concernant la gestion et le traitement des eaux usées. Et près de 18 %, 15 680 euros pour une mission d'assistance à la gestion et à l'optimisation de la TVA et du FCTVA. Ces deux avenants concernant des prestations intellectuelles, les orientations nous paraissent assez étonnantes.

Et pour terminer, alors je ne vais pas rentrer dans le détail, c'est là aussi sur le nettoyage des voies de Juan-les-Pins. Vous allez apporter une réponse. Ce qu'on aimerait savoir à travers... si c'est une augmentation de la durée du marché, une augmentation du montant. Vous aviez été critique par rapport à cette entreprise qui nettoie Juan-les-Pins, est-ce que on peut voir derrière ça une volonté de diminuer le marché ou une volonté peut-être de l'augmenter ? Voilà, sans parler de chiffres, est-ce qu'il y a une volonté par rapport aux prestations de l'entreprise ? Je vous remercie.

M. LEONETTI

Si on me facture de manière très mesquine à 10 euros par mois des parkings, j'aime bien la mesquinerie. Donc, j'incite par exemple toutes les collectivités territoriales avec qui j'ai des échanges ou qu'elles aient la même mesquinerie parce que ça n'altère pas profondément le budget de la Commune. C'est un peu ridicule et je suis d'accord avec vous. Enfin 10 euros par mois, vous l'avez noté, ce n'est pour un éducateur. Il fallait trouver une convention. Ça aurait pu être mis à disposition gratuitement, ça ne l'a pas été. Mais vous le savez bien, ça n'est pas une décision politique. J'imagine que si j'avais appelé le président du Conseil Général, il aurait influencé ou la personne en charge de Côte d'Azur Habitat, on aurait facilement trouvé une solution. Peut-être que nos coups de fil peuvent s'épargner les 10 euros par mois et parler de sujets plus amples comme un campus TIC ou le campus STIC ou l'internat d'excellence ou la plateforme multimodale ou des choses comme ça dans lesquelles le Conseil Général intervient de manière massive.

Sur les prestations, en porte la responsabilité. Je veux que sur ces marchés, marchés de l'eau, marché de l'assainissement, nous ayons une vision qui soit aussi précise que possible. Aujourd'hui, nous ne délibérerons pas sur l'eau puisque vous avez à peine reçu les propositions que je vous fais concernant la délégation de service public et vous voyez que nous avons bien eu intérêt à développer de manière efficace toute une expertise qui a quand même conduit à des situations qu'on qualifiera modestement de positives puisque ça n'est pas l'objet d'aujourd'hui, mais on sera probablement dans un prix de l'eau qui est le plus bas de France. Donc ça veut dire que si on n'avait pas eu ces expertises et les services, que je remercie encore une fois profondément, pour mener à bien cette négociation, on n'aurait pas eu le résultat qu'on a obtenu dont nous discuterons la prochaine fois.

Donc j'ai demandé aux services d'apporter tous les compléments sur l'assainissement. Je le dis ici alors encore plus tranquillement. Il y a une station d'épuration. Vous le verrez tout à l'heure, il y a une décision que je vous propose qui est différente de celle qui avait été envisagée. Là aussi, si nous n'avions pas eu l'expertise externe et le travail en profondeur des services, on aurait pu se trouver dans une situation qui à terme n'était pas la plus favorable pour la Ville d'Antibes et donc pour nos concitoyens. Donc, j'assume que il faut une expertise très forte quand on renégocie des contrats de cette importance avec des personnes en face de nous qui, eux, ne se privent pas d'avoir tous les experts nécessaires.

En ce qui concerne le nettoyage, vous le savez, on a diminué la part du nettoyage en prestation privée. On en a gardé un espace pour des raisons plus de machines que de personnel. Je suis ce dossier à la fois sur les résultats qui, j'ai pu le constater et on le dit, sont meilleurs en termes de qualité de nettoyage de Juan-les-Pins. Mais nous regarderons exactement comment cela se déroule pendant l'été avec les prestations qui ont été requalifiées au cas par cas, rue par rue, par l'ensemble des services et de vérifier si la qualité est au rendez-vous et si le rapport qualité / prix est bon. Et nous ferons ce que nous avons à faire, vous vous souvenez et vous l'avez évoqué, lorsque les prix des prestations privées avaient augmenté, on a restreint le marché et on a mis plus de service public sur toute une partie de Juan-les-Pins et le Cap d'Antibes et je suis déterminé à le faire si c'était nécessaire.

Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Alors plusieurs points, donc sur l'avenant au marché SOGREAH Consultants, nous reviendrons sur le travail de ce cabinet à la délibération 24-1, mais nous sommes étonnés de voir un avenant de 10,94 % alors qu'en réponse à notre interrogation sur le marché passé avec ce cabinet lors d'un Conseil précédent, je cite : « le marché était étude prospective sur le traitement et la gestion des eaux usées et l'accompagnement de la collectivité dans la mise en œuvre de la DSP ». Vous nous avez répondu que cette formulation permettait de traiter en une seule fois l'ensemble des travaux nécessaires donc nous ne comprenons pas pourquoi maintenant un avenant de plus 10 %. Quel a été le travail supplémentaire qui a été demandé à ce cabinet ? Surtout lorsqu'on constate le bon conseil et on le verra à la 24-1.

Sur la mission d'assistance à la gestion et l'optimisation de la TVA et du FCTVA, un avenant de 17,57 %. Et là, il est indiqué que la CAO est sans objet. Il me semble que le taux d'augmentation et le taux de l'avenant méritent des explications et la CAO.

Nous avons des marchés de services qui dépassent le montant de 193 000 euros H.T. et à notre sens, ces marchés auraient dû passer en commission d'appel d'offres.

Alors quant au marché 11A130, 1 500 000 euros de travaux, même si il ne dépasse pas le montant maximum, ce montant est suffisamment important pour que le dossier soit examiné en CAO. Et nous renouvelons notre demande que les dossiers portant sur des sommes importantes soient vus en CAO. Merci.

M. LEONETTI

Bon, ce n'est pas la règle, mais examinez-les en commission, prenez toutes les informations. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise moi ?

Mme MURATORE

Oui, mais ça ne passe pas en commission, c'est bien la question.

M. LEONETTI

Eh bien, passez-le. Donnez l'information à tout le monde. On peut tout reprocher sur les décisions qu'on prend et je les assume. Mais on ne peut pas reprocher que cette municipalité ne donne pas tous les documents quand l'opposition les demande ou quand un conseiller municipal le demande. Demandez les documents. Moi je vais vous dire que les services ont demandé à ce qu'on fasse des études prospectives supplémentaires sur les modélisations hydrauliques et simulations financières complémentaires.

Quand je vous aurais dit ça et que ça coûte 1 000 euros de plus. Et puis ensuite une note de justification de l'émissaire, une synthèse des études en milieu naturel qui aboutissent à 4 000 et 1 500 euros chacune. Au total effectivement, ça fait 15 000 euros de plus. Je vous assure, Mme MURATORE, que lorsqu'on présente une facture supplémentaire d'une étude qui est demandée par les services et qui fait 15 000 euros de plus, quand je sais que c'est des millions derrière de marchés avec des sociétés d'assainissement et que la simulation en régie doit tenir compte aussi de ces éléments-là, je n'hésite pas à dire que oui d'accord, on fait l'avenant.

Après si vous voulez des explications, elles sont essentiellement techniques. Moi je ne les discute pas. Je veux dire la modélisation hydraulique des simulations financières complémentaires, honnêtement je ne peux pas vous dire exactement et techniquement à quoi ça correspond. Il y a un moment où quand on est maire, on fait confiance au service qui demande des compléments d'étude. Surtout quand je leur fixe comme objectif qu'il y a une simulation en régie et qu'on ne peut pas négocier au-dessus de la simulation en régie.

Bon après, je peux vous lire toute la note. Enfin, elle est assez rébarbative, je vous en ai donné que la substantifique moelle. En tout cas je m'engage à ce que les services que vous allez voir vous donnent toutes les explications techniques qui ont fait qu'ils ont demandé des études complémentaires nécessaires pour avoir une meilleure vision pour défendre le service public de l'assainissement. Ça passera en commission maintenant. On fera en commission, vous ferez une information sur la CAO quand il y a une augmentation du marché, comme ça, on évitera de le refaire ici. Bien !

M. PIEL.

M. PIEL

Je suis désolé, mais Denis LA SPESA et Mme RAVEL ont posé une question sur un avenant qui concerne le nettoyage de Juan-les-Pins et enfin ce qu'on a lu, voilà on ne sait pas si l'avenant concerne des dépenses en moins, c'est-à-dire si on réduit le montant ou s'il a augmenté. Et le montant ne correspond pas au pourcentage. On vous fait part de nos interventions, en tout cas des questions sur lesquelles on souhaite intervenir, quand on a fait notre liste, cette question des avenants était marquée, je pensais qu'on allait avoir une réponse.

Puisque vous dites qu'on réduit la part de marché de cette entreprise, moi j'ai compris que l'avenant était une réduction des montants. Mais quand on le lit, on comprend que c'est une augmentation. Et comme c'est le mini 354 000 et le maxi 875 000, on se demande... Voilà, on ne sait pas ce que ça représente pas le pourcentage en plus. Il y a un vrai problème quoi. Et là, on a eu les dossiers. On a regardé le document.

M. LEONETTI

Il y a une diminution du volume des prestations, ça a été fait dans un premier temps.

M. PIEL

D'accord.

M. LEONETTI

Ensuite, il y a eu une réévaluation. C'est vous qui m'avez dit un jour, Juan-les-Pins est sale, M. PIEL. Je peux vous dire le jour et l'heure. Bon !

M. PIEL

Ce n'est quand même pas moi qui ai choisi d'augmenter...

M. LEONETTI

À ce moment-là, j'ai demandé au service rue par rue de dire quelles prestations devaient être augmentées. Ils m'ont proposé une augmentation de prestations sur un certain nombre de rues et dans une certaine période. Ça entraîne donc une augmentation. Il y a eu donc une diminution puis une augmentation. Diminution du service, une augmentation des prestations dans un périmètre plus petit.

M. PIEL

Ce n'est pas 10,41, c'est 42 %.

M. LEONETTI

Non !

M. PIEL

Ah si, si, si. Ou alors les chiffres sont faux. Il y a un problème là !

M. LEONETTI

Le montant de l'avenant est de 21 000.

M. PINTRE

Les chiffres ne sont pas faux, il faut le prendre sur quatre ans. En fait, ce n'est pas détaillé. Les 10,41 correspondent à une prise en compte de l'évolution de ces marchés sur quatre ans. Parce que la durée des marchés, c'est quatre ans.

M. LEONETTI

C'est sur quatre ans, d'accord.

M. PINTRE

Il faudra leur donner... on leur donnera un détail.

M. LEONETTI

Bon ! Alors vous aurez en détail. C'est sur quatre ans, c'est pour ça que vous avez l'impression que l'augmentation est forte. En fait, ça doit s'étaler sur quatre ans. Parce que le marché nettoyage est un marché qui est donné sur quatre ans.

Moi je veux bien qu'on discute de tout ça, que je vienne avec trois tonnes de papier et qu'on réponde à tout. Mais si on est uniquement sur des questions purement techniques, je vous propose de faire les réponses écrites. On fait des réponses écrites, on n'est pas dans la politique là. Est-ce que c'est 10 % sur un an ou est-ce que c'est 10 % sur quatre ans. On peut se permettre aussi de donner les informations sans amputer ce Conseil Municipal d'une heure. On est d'accord. Bon.

00-3 - PLAGES ARTIFICIELLES DE JUAN LES PINS - LOT N°49 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC BALNÉAIRE ET TOURISTIQUE N°35 - RÉSILIATION DU CONTRAT AVEC LA SARL 'LE SQUALE' - DÉMOLITION DES AMÉNAGEMENTS BALNÉAIRES

M. LEONETTI

Vous avez tous vu dans la presse cette situation. Je la rappelle brièvement. Il y a eu une délégation de service public. Il y a eu une réponse positive du délégataire qui s'est engagé sur un certain nombre de travaux. Ensuite, la personne concernée a répondu qu'elle ne pouvait pas faire ces travaux parce qu'elle ne pouvait pas les assumer financièrement. Je l'ai convoquée avec Alain JULIENNE et j'ai dit est-ce que vous allez renoncer à la délégation de service public ? Parce qu'il n'y a pas d'autre choix que de faire les travaux et d'accepter ce que j'ai passé en Conseil municipal et qui a été approuvé par le Conseil Municipal ou de renoncer à la délégation de service public.

Ce monsieur a pris le temps, il a refait faire un certain nombre d'études pour voir comment on pouvait faire. De notre côté, nous avons essayé de l'aider pour voir comment il pouvait amortir dans la durée l'ensemble des investissements qu'il effectuait. Il s'avère que de part et d'autre, il n'apparaît pas qu'il ait la solidité financière pour les faire.

C'est la raison pour laquelle après avoir envisagé des solutions alternatives, il y en a trois. Je relance la délégation de service public. Je fais une poursuite de la négociation avec le délégataire sauf que la délégation de service public avait été validée et donc il fallait l'annuler, relancer puis renégocier avec lui. Troisième solution, l'abandon pur et simple de la délégation de service public. C'est l'option que nous avons choisie ensemble. Je dirais de manière transparente et presque amicale. Je veux bien qu'on dise maintenant que la Ville a étranglé telle ou telle entreprise. On a simplement essayé de trouver des solutions dans le cadre de la loi et dans le cadre du règlement. On ne les a pas trouvées. Il renonce donc à la délégation de service public.

Je considère que cette plage n'est pas commercialement rentable en l'état, et que la situation dans laquelle elle se trouve compte tenu du nouveau règlement qui doit faire du démontable fera que n'importe quel prestataire qui arriverait se trouvera avec un tel volume de travaux qu'il sera obligé d'avoir le même renoncement.

Je propose que cette plage redevienne publique. C'est donc l'objet de la délibération que je vous propose aujourd'hui. J'accepte tout là aussi, sauf que je ne peux pas changer la loi. Je ne peux pas changer les accords et les délégations qui ont été signés et je dénie le fait que les choses se soient faites de manière brutale et inhumaine.

PS et Verts. Vous siégez toujours ensemble, au fait ? Oui.

M. AUBRY

Oui, oui, oui.

M. LEONETTI

Vous soutenez des candidats, mais...

M. AUBRY

Nous soutenons deux candidats différents pour le premier tour.

Mais nous sommes toujours un groupe qui s'entend très bien. Merci de vous préoccuper de nos partis.

M. LEONETTI

Je n'ai pas entendu ce qu'il a dit...

M. AUBRY

Ah, mais moi je... je ne plaisante pas. Bon ! Alors pour cette plage...

M. LEONETTI

C'est au pluriel, mais il y a « nos » avant, ce qui suppose que Mme MURATORE est incluse. Donc ça ne peut pas entraîner les sarcasmes que vous êtes en train d'envisager. Voilà.

M. AUBRY

Oui pour le compte rendu, ce sera « p.a.r.t.i.s. »

M. LEONETTI

Voilà.

M. AUBRY

Il nous est demandé dans cette délégation suite à l'abandon de la plage « Le Squale » par son délégataire, de démolir les bâtiments existants et de rendre libre cette partie de la plage. Donc nous sommes tout à fait favorables à la démolition des bâtiments existants compte tenu de leur nature permanente et du fait qu'elles empiètent largement sur la plage. Vous pouvez regarder les photographies si vous n'êtes pas allés dans cette partie de Juan-les-Pins. Donc je pense que ça ne se discute pas sur ce plan.

Par ailleurs, nous continuons à considérer que sur le littoral juanais, la proportion de plages concédées à des délégataires privés est trop importante. Je pourrai même dire tout à fait excessif. Et ces deux points font que nous voterons pour cette délibération, sans vous surprendre.

Ce problème toutefois est encore plus criant au cœur de Juan-les-Pins, plutôt que dans cette partie, on va dire, un peu excentrée de Juan-les-Pins, la partie occidentale où se trouve ce lot n° 49. Je vous fais remarquer que les délibérations suivantes portent sur des plages qui sont justement au cœur de la station à des endroits où les plages concédées au privé sont omniprésentes. Donc, nous pourrions aussi nous inspirer de cet exemple au cas où les nouvelles procédures, qui seront discutées juste après, de mise en concurrence se révéleraient infructueuses. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Donc vous avez bien compris que l'objet, c'est un permis de démolir d'une structure parce que le délégataire renonce à la délégation de service public. Et qu'à la suite d'un dialogue approfondi, il n'y a pas de solution pérenne à cet endroit pour ce délégataire et pas d'autres offres.

Donc, sur cette délibération, qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à **l'unanimité des suffrages exprimés**. (3 abstentions : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

00-4 - PLAGE NATURELLE - LOT DPM N°13 LOT DE DSP N° 10 - PLAGE DITE « HELIOS » - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC LOCAL BALNÉAIRE ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE - DÉCLARATION INFRUCTUEUSE DE LA PROCÉDURE

M. LEONETTI

Sur les délégations suivantes 4, 5, 6, 7 avec votre autorisation et n'ayant pas reçu de demandes d'intervention, je dirais simplement que c'est une délégation de service public, qu'un seul candidat a candidaté et qu'il a candidaté au-delà du délai. Dans ces conditions, vous le savez, une délégation de service public ça peut se mener par le Maire directement avec n'importe qui répondrait aux critères. J'ai trouvé que cette procédure n'était pas transparente et je propose donc qu'on relance la délégation de service public.

Donc je suppose que les votes sont identiques sur les 4, 5, 6, 7 n'ayant pas d'intervention. Tout le monde participe au vote ? Non.

Non-participation au vote ? Qui ne participe pas au vote ? 1, 2, 3. Qui vote contre ?

M. AUBRY

C'est un peu plus compliqué. Alors je n'ai pas le numéro. Sur les 4 et 6, nous voulons nous abstenir. Par contre, nous voterons contre les 5 et 7.

M. LEONETTI

Est-ce qu'il y a... On a bien noté ces votes.

Abstention sur les quatre ? Mme VERCNOCKE aussi. Donc abstention sur les quatre, pour Mme VERCNOCKE et le groupe Union.

Non-participation au vote pour le groupe la Gauche et l'Écologie et abstention 4, 6 pour le groupe PS et Verts et vote contre pour 5, 7.

Est-ce qu'il y a pas d'autre vote contre et d'abstention ? Non.

Délibération adoptée à **l'unanimité des suffrages exprimés** (6 abstentions : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme VERCNOCKE).

00-5 - PLAGE NATURELLE - LOT DPM N°13 LOT DE DSP N° 10 - PLAGE DITE « HELIOS » - SERVICE PUBLIC LOCAL BALNÉAIRE ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE - CHOIX DU MODE DE GESTION - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - LANCEMENT DE PROCÉDURE

Délibération adoptée à **la majorité par 40 voix POUR sur 46** (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme VERCNOCKE).

00-6 - PLAGE NATURELLE - LOT DPM N°12 LOT DE DSP N° 9 - PLAGE DITE « COLOMBIER » - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC LOCAL BALNÉAIRE ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE - DÉCLARATION INFRUCTUEUSE DE LA PROCÉDURE

Délibération adoptée à **l'unanimité des suffrages exprimés** (6 abstentions : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme VERCNOCKE).

00-7 - PLAGE NATURELLE - LOT DPM N°12 LOT DE DSP N° 9 - PLAGE DITE « COLOMBIER » - SERVICE PUBLIC LOCAL BALNÉAIRE ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE - CHOIX DU MODE DE GESTION - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - LANCEMENT DE PROCÉDURE

Délibération adoptée à **la majorité par 40 voix POUR sur 46** (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme VERCNOCKE)..

01-1 - PÉPINIÈRE MUNICIPALE - TRANSFERT SUR ZAC DE FUNEL SUR LA COMMUNE DE BIOT - AMÉNAGEMENT DE LOCAUX - DÉPÔT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. GONZALEZ

Il s'agit simplement effectivement, après l'achat du bail emphytéotique concernant le terrain qui est sur la commune de Biot de près de 2 hectares, de permettre de construire un bâtiment utilisable dans le cadre de la future pépinière. Ce permis de construire porterait sur un bâtiment dont les travaux s'élèveraient à 300 000 euros et il y aurait d'autres aménagements à prévoir pour que cette pépinière fonctionne dans d'excellentes conditions pour d'autres travaux, clôtures et autres, pour un total de 530 000 euros.

M. LEONETTI

Je rappelle que cette pépinière est louée de manière un peu mesquine à hauteur de 1 500 euros par le Conseil Général à la Ville d'Antibes. Donc de temps en temps, le fait que le prix soit assez bas, je ne trouve pas ça très mesquin. Je le signale.

M. PIEL

Inaudible – Hors Micro

M. LEONETTI

Non mais... Oui, oui, ce n'est pas le Conseil Général mais... non. Il y a de l'aide du Conseil Général.

Alors pépinière municipale, qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à **l'unanimité**.

01-2 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 11, RUE DE LA RÉPUBLIQUE - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. GONZALEZ

Oui, c'est la délibération habituelle. Donc on peut passer au vote.

M. LEONETTI

Qui est contre ? 3. Qui s'abstient ?

Délibération adoptée à **la majorité par 45 voix POUR sur 49** (4 contre : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme VERCNOCKE).

Il y avait une présentation. Non ? On va quand même regarder ce que ça donne sur plusieurs années.

M. GONZALEZ

C'est un bilan qui a pour but justement de démontrer l'utilité de ces subventions par rapport aux besoins de la vieille ville en matière de ravalement. Donc vous savez, on vous l'a répété assez souvent, que le ravalement de la vieille ville coûte beaucoup plus cher que dans le reste de la ville, compte tenu des prescriptions de l'architecte des bâtiments de France, en matière de qualité de chaulage, en matière de qualité de volets puisqu'ils doivent être nécessairement en bois, etc.

M. BRONGNIART

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le Maire.

Il s'agit de vous présenter donc le bilan des ravalements de façade, si vous vous en souvenez, dans le centre ancien au cours de la dernière décennie. Vous avez délibéré le 4 mars 2002 pour mettre en place un périmètre de subventions communales pour le ravalement des façades délimité aux anciens remparts arasés à la fin du 19^e siècle. L'objectif était au nombre de quatre. Le premier était d'améliorer l'aspect des constructions. Le second, de développer l'entretien des immeubles. Le troisième, d'harmoniser le paysage urbain. Et le dernier, de rendre attrayant la vieille ville touristiquement et commercialement.

Je vous présente trois caractéristiques du centre ancien. Il a d'abord une faible superficie qui représente moins de 1 % du territoire, une densité de bâtiments élevée qui représente 6 % de la totalité des bâtiments de la Commune et un patrimoine par contre historique très important puisqu'il représente 66 % des monuments historiques que compte la Commune. Ces bâtiments monuments historiques sont indiqués avec une étoile, dans le centre ancien.

Trois décisions municipales sont liées pour les ravalements de façade. Il y a tout d'abord une mesure de ravalement obligatoire qui permet de mettre en œuvre une procédure de ravalement tous les dix ans qui obligent les personnes, les particuliers à maintenir leurs façades en bon état de propreté. Cette mesure obligatoire est assortie dans le Vieil Antibes de règles architecturales issues du plan local d'urbanisme rendant les travaux forcément plus onéreux, car ils mettent en œuvre un enduit minéral en mortier de chaux, des volets en bois peint, des ferronneries de qualité et un enlèvement systématique des climatiseurs. Cette mesure est accompagnée d'une mesure financière incitative que vous avez prise en compte le 4 mars 2002. Le principe est de développer une subvention d'un montant de 25 % des travaux avec un plafonnement de 8,16 ou 24 euros au m² suivant le type de travaux.

J'en viens à deux plans qui présentent l'ensemble des ravalements de façades exécutés et subventionnés entre 2002 et 2011. 100 bâtiments ont été ravalés et subventionnés dans le centre ancien. Ils sont représentés en bleu. Sur l'année 2011, 9 bâtiments ont été subventionnés et j'en montrerai quelques exemples avec des photographies avant / après. Vous avez une indication du montant de la subvention. Le premier d'entre eux, c'est le 7 rue Sade. Vous avez, entourée en rouge, la position du bâtiment avant et après et le montant de la subvention qui était de 4 187,62 euros. Vous avez délibéré le 21 janvier 2011. Le deuxième, c'est le 14 rue d'Arazy avec un montant de 1 725,40 euros. Il y avait une procédure de ravalement obligatoire sur ce bâtiment. Le troisième, c'est le 6 rue des Cordiers. C'est ce bâtiment-là, près du boulevard d'Aiguillon. Le 19 rue du Petit Four, d'un montant de 4 350 euros. Le 14 bis boulevard d'Aiguillon, d'un montant de subvention de 5 580 euros. Le 11 et 13 rue des Pavés, d'un montant de 2 760 euros. Le 22 rue Fourmilière, d'un montant de 4 414 euros. Et donc sur l'année 2011, 9 bâtiments ont été subventionnés pour un montant de subventions de 37 771 euros, avec un montant de travaux de 277 340 euros, ce qui porte à un ratio de 13,6 % du montant de la subvention par rapport au montant des travaux.

J'en finis avec quelques graphiques sur la décennie, celui-ci représente ici le nombre de bâtiments ravalés entre 2002 et 2011. 100 bâtiments ont été ravalés ce qui porte à une moyenne de 10 bâtiments par an. Le second graphique montre le nombre de procédures de ravalement obligatoire mises en œuvre. On voit une évolution de ce nombre de ravalements pour un taux moyen de ravalement obligatoire de 29 %. Le troisième graphique montre le montant des subventions entre 2002 et 2011. Le montant total des subventions sur la décennie est de 371 637 euros, ce qui représente une subvention moyenne par an arrondie de 37 200 euros. Le dernier graphique montre que la part de la subvention de 371 637 euros représente 16 % de la part totale des travaux, ce qui est une part marginale par rapport à l'ensemble des travaux exécutés qui représentent 2 275 679 euros, soit 16 % du montant des travaux.

Et j'en terminerai par un proverbe qui énonce que « la façade d'une maison n'appartient pas seulement à celui qui la possède, mais aussi à celui qui la regarde ».

Avec des exemples de photographies prises sur la rue Thuret. Sur l'herboristerie, ici au 4 rue Thuret où on a travaillé avec l'État pour transformer et restaurer ces arcades. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Merci bien. Effectivement quand on voit les choses globalement on se rappelle difficilement comment était la vieille ville avant et comment on la voit s'améliorer de manière quelquefois imperceptible. Merci beaucoup.

01-3 - QUARTIER FONT SARDINE - LIAISON FONT SARDINE / CHEMIN DES 4 CHEMINS - PARCELLES AO N° 148-239-240-189p POUR 13 M² ENVIRON - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE DE PARCELLES DE TERRAIN AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ 'KAUFMAN ET BROAD'

M. LEONETTI

Il n'y a pas d'intervention. On passe au vote. Personne n'est contre ? Pas d'abstention ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

01-4 - BOULEVARD BIJOU PLAGE ET RUE DULYS - PARCELLES CV 163 ET 156 POUR 419 M² ENVIRON - RÉGULARISATION DE LA DOMANIALITÉ DE LA VOIRIE - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE DE PARCELLES DE TERRAIN AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ 'KAUFMAN ET BROAD'

M. GONZALEZ

C'est une acquisition à l'euro symbolique pour 419 m².

M. LEONETTI

Pas d'intervention, pas de vote contre.

Délibération adoptée à l'unanimité.

01-5 - AVENUE DES AMPHORES - PARCELLE CW 319P POUR 118 M² ENVIRON - ACQUISITION À TITRE ONÉREUX D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU PROFIT DE L'ERILIA

M. GONZALEZ

Il s'agit de l'avenue des Amphores. Là, c'est une acquisition à titre onéreux d'une parcelle que nous a cédé ERILIA à notre demande pour permettre le stationnement de deux bus face à l'entrée collège d'Antibes-les-Pins. Je pense que pour la sécurité des enfants, c'était une très bonne chose de positionner les bus juste à l'entrée donc du collège, dans l'avenue des Amphores et la société ERILIA a bien voulu nous céder une partie de ce terrain, c'est-à-dire 118 m² à 100 euros le m² pour effectuer ce stationnement.

M. LEONETTI

Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

01-6 - ÎLOT CHAUDON - 11 AVENUE ARISTIDE BRIAND - LOT N° 1 - CADASTRE BL 516 - ACQUISITION ONÉREUSE AUPRÈS DE L'INDIVISION MEGY

M. LEONETTI

Il va y avoir une petite présentation. Le Chaudon, c'est un îlot que vous connaissez tous, qui est à l'entrée de la Ville.

M. GONZALEZ

On y travaille depuis pas mal d'années.

M. LEONETTI

Qui est un travail de longue haleine que mène la Ville avec un double objectif, se rendre maître de l'ensemble des parcelles et n'expulser personne.

M. GONZALEZ

En l'occurrence, il s'agit d'un rez-de-chaussée d'une maison qui fait R+1 et c'est la voirie qui nous a demandé si nous étions intéressés bien sûr dans le cas des acquisitions que nous faisons au fur et à mesure. Nous avons dit que nous étions en sachant que ce logement pourra peut-être servir éventuellement de logement social si nécessaire pour l'avenir. Et en attente d'une démolition future.

M. MOULY

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs. L'acquisition qui vous est proposée, c'est le rez-de-chaussée d'une maison qui se trouve au bas de l'avenue Aristide Briand contre la voie ferrée. C'est un appartement de 110 m², avec un garage indépendant qui constitue le premier lot de la copropriété. À l'étage, il y a deux autres logements, un logement de deux pièces et un logement de trois pièces. La négociation a été menée à l'amiable sur la base de l'estimation du service des domaines et la proposition donc est faite à 300 000 euros. J'attire votre attention sur le fait que cette dépense a déjà été budgétée l'année dernière et que les crédits ont été reportés cette année.

Alors l'îlot Chaudon d'une façon plus générale, c'est une opération qui est tournée vers l'avenir en ce sens que la Commune a déjà acquis un certain nombre de propriétés qui ont permis d'aménager un jardin public et un parking. Et les acquisitions, on essaie de les mener au fur et à mesure par la négociation.

Sur ce plan-là, vous avez les emplacements réservés qui sont prévus dans le PLU et sur le plan suivant, vous avez marqué en rouge, toutes les acquisitions qui ont déjà été réalisées.

M. LEONETTI

Et donc le lot qu'on acquiert, c'est celui qui est juste...

M. MOULY

Contre l'emprise de la voie ferrée, sur l'avenue Aristide Briand.

M. LEONETTI

C'est celui-là. Donc celui-là, il est moitié rose, moitié gris. Enfin, il est rose en bas et gris en haut.

M. MOULY

Voilà, c'est cette propriété-là. Ça, c'est le jardin public qui a déjà été aménagé et ça, c'est le parking. Voilà. Donc il s'agit du rez-de-chaussée de cette maison-là.

M. LEONETTI

Qui est devenue rose et dont le haut est gris. Merci.

Intervention Union pour Antibes Juan-les-Pins, la Gauche et l'Écologie, PS et Verts. Union pour Antibes Juan-les-Pins.

Mme RAVEL

Oui, une simple petite remarque sur le fait que dans l'accord de vente de l'acquisition onéreuse au prix de l'indivision Megy que vous nous avez parvenu, aucun des quatre propriétaires n'a apposé sa signature. Nous aurions préféré que ces signatures y figurent. Tout simplement.

M. LEONETTI

Ce n'est pas signé, c'est ça ? Ça devait être un document qui était antérieur à la signature. Enfin, il n'y a aucun problème sur les accords des propriétaires.

M. GONZALEZ

Mais pour qu'ils signent définitivement l'acte, il faut d'abord délibérer.

M. LEONETTI

Donc, il n'y a pas ma signature non plus.

M. GONZALEZ

Bien sûr que non. Elle y sera

M. LEONETTI

Mme RAVEL, votez la délibération, je vous promets que je vous montrerai les signatures après.

M. PIEL.

M. PIEL

Oui, très rapidement. On a bien compris donc que c'était le rez-de-chaussée qui était acheté. Et donc qu'il continuait d'y avoir des gens qui habitaient dans le gris du premier étage. Donc vous l'avez évoqué rapidement, mais nous, nous souhaitons y compris ce qu'on vient d'acheter étant quand même en bonne tenue, on utilise rapidement ce logement pour les familles qu'on évoquait tout à l'heure dans le cadre de baux précaires de la Ville en attendant évidemment que les gens du premier étage décident eux aussi de partir. Mais on est quelques-uns à savoir ici que ce dossier de l'îlot Chaudon dure maintenant depuis seize ans donc je pense peut-être qu'on va les avoir à l'usure, là aussi.

M. LEONETTI

M. PIEL !

M. PIEL

Utilisons ce rez-de-chaussée pour y mettre...

M. LEONETTI

J'assume.

M. PIEL

... des gens qui ont besoin de logement et nous voterons sans problème ce rapport. Sans problème !

M. LEONETTI

Un, on répond positivement à votre demande. Deux, ça durera le temps qu'il faudra. Il y a des vieilles personnes dans ces maisons et je ne ferai pas de procédure qui les fasse partir. Nos successeurs trouveront un jour, avec bonheur, l'acquisition totale de cette parcelle et ils y feront à ce moment-là un équipement en entrée de ville. Ils amélioreront le jardin, ils feront ce qu'ils voudront. Mais on est d'accord sur le fait que ça se fait lentement et que j'assume totalement que ça se fasse lentement.

On est d'accord aussi là-dessus. Mme BLAZY, vous avez gagné 110 m², voilà, que vous pouvez éventuellement. Si c'est un client de M. PIEL, alors là, ne commencez pas à faire des ententes illicites sans passer par la commission.

M. AUBRY.

M. AUBRY

Oui, cette présentation rend un peu plus claire la délibération parce que telle qu'elle était rédigée, nous nous posons un peu des questions. Reste que, si j'ai bien compris, cet emplacement destiné à un projet à venir qui correspondra au PLU. Dans la délibération, la formulation nous paraissait un peu bizarre.

M. LEONETTI

Vous avez dit bizarre ?

M. AUBRY

Oui, tout à fait. Je sais que c'est très étrange que je dise cela, mais bon !

M. LEONETTI

Cher cousin !

M. AUBRY

Donc on parle d'un aménagement urbain, donc c'est quand même un terme qui est particulièrement vague. On a compris que ce n'était pas pour un terrain vague, mais que c'était très imprécis. On précise pour la satisfaction des antibois. Bien évidemment, ça ne peut pas être l'inverse. Et conformément au PLU, c'est la moindre des choses. Donc je crois que peut-être dans cette délibération, il faudrait carrément exposer clairement la vision que vous avez de ce qui est faisable à terme dans cet îlot. Là, on achète un rez-de-chaussée, on va acheter évidemment le premier étage pour libérer toute la parcelle et y faire quelque chose. Qu'est-ce qu'on peut y faire ? Quel est le niveau actuel des réflexions ? Je suppose qu'il y a plusieurs scénarii. Il y a sûrement des bonnes choses à faire. Dans le PLU, il était parlé de la... on avait parlé de la couverture de la voie ferrée. Est-ce qu'on y pense encore ? Est-ce qu'on fait un parking ? Est-ce qu'on fait un jardin, etc. ?

Donc ça serait bien que ce genre de perspectives figure dans les délibérations qui ne sont pas super lisibles, qui ne donnent pas vraiment de perspectives à long terme pour le lecteur. Je vous remercie.

M. LEONETTI

M. AUBRY, ne prenez pas mal ce que je vais dire. C'est assez curieux que vous disiez que la délibération est imprécise. La délibération, elle dit bien qu'on achète un rez-de-chaussée d'une maison située à tel endroit et qu'on est dans le cadre d'une acquisition globale sur un îlot. C'est assez clair ça, bon ! Par contre, vous demandez des précisions supplémentaires qui sont quand même assez floues. Qu'est-ce qui se passera dans vingt ans ? Est-ce qu'on enterrera la voie ferrée, etc. ? Je le dis très clairement, le projet d'enfouissement de la voie ferrée est enterré.

On va arrêter et je l'ai dit ici plusieurs fois et avant les élections, pour qu'il y ait pas d'ambiguïté. Nous ne sommes pas dans une situation où l'aménagement consiste à faire des dépenses publiques de ce type. D'autant plus que dans vingt ans ou trente ans, ce qui circulera sur ce pont, c'est peut-être quelque chose qui ressemblera de très loin aux chemins de fer aujourd'hui. Et peut-être que ça sera quelque chose qui sera très utile Aux antibois. Donc on pause là-dessus, je ne dis pas qu'on fera jamais. On pause là-dessus.

Aujourd'hui, on est sur une acquisition. Dans cette acquisition si vous voulez une précision supplémentaire, il y a une partie qui est en zone rouge. Il y a une partie qui est inondable. En gros, c'est la partie que nous avons aménagée en jardin. On sait que là de toute façon, on ne détruira pas ce jardin pour construire quelque chose. Le reste est constructible. Écoutez, vous êtes en entrée de ville, si un jour il y a besoin d'un équipement public, il aura toute sa place. Si un jour en revanche, il n'y a pas besoin d'équipement public, des logements qui pourront s'élever au-delà de la hauteur des petites villas qui y sont aujourd'hui seront aussi bienvenues pour loger les antibois. Donc il y a pas de faute là-dessus, il y a pas d'erreur. Je n'ai pas d'idée préconçue. Je sais qu'il y a une partie, le jardin, qui ne sera pas constructible. Il y a une partie du parking qui est constructible. Et puis, vous voyez bien qu'il faut acquérir l'ensemble pour faire un projet d'ensemble. On ne va pas faire un petit bout à un endroit et un autre petit bout à un autre endroit. On fait du travail pour l'avenir et chaque fois qu'on pourra acquérir, on fera l'acquisition. Quand le bâtiment est sain, on y hébergera des gens dans la mesure des demandes. Et puis quand le logement est insalubre, on le démolit. Je n'ai pas d'idée sur ce sujet

Alors compte tenu de toutes ces explications, on passe au vote.
Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée **à l'unanimité**.

01-7 - ÉCOLE SAINT-CLAUDE ET HLM SAINT CLAUDE - SECTION DO 6-7-9-49-77-8-72 - RÉGULARISATION PARCELLAIRE ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ D'HLM ÉRILIA

M. GONZALEZ

Il se trouve qu'effectivement il y a plus de trente ans, la société ERILIA avait construit les HLM sur une parcelle Ville et inversement la Ville avait construit l'école sur une parcelle ERILIA.

Et que donc par suite de procédure juridique difficile, la régularisation n'avait jamais pu se faire. Aujourd'hui, il y a un échange de parcelles qui se fait pour que la régularisation se fasse dans la mesure où ERILIA transfère 16 000 m² à la Ville et que la Ville transfère 6 000 m² à ERILIA. Ainsi, chacun sera chez soi.

M. LEONETTI

Il vaut mieux que l'HLM soit sur ERILIA et que l'école soit sur la Ville d'Antibes. Ça fait plus clair. Personne n'est contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

01-8 - ALLÉE DU CHÂTAIGNIER - CHANGEMENT DE DESTINATION PROPRIÉTÉ COMMUNALE SITUÉ AU NUMÉRO 9 - DÉPOT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. GONZALEZ

Donc, on est encore à l'îlot Chaudon. Il s'agit d'une propriété que nous avons achetée en 2010. Aujourd'hui, cette propriété pourrait héberger les services pluviaux et qui sont actuellement pas très bien logés où ils sont. Et donc, nous proposons de les accueillir dans ce bâtiment.

M. LEONETTI

C'est un relogement précaire, en attente d'un regroupement de services. C'est une utilisation, comme on le disait tout à l'heure, de l'espace en service public. Pour dire les choses de la façon la plus cocasse, c'est que le service pluvial est dans une zone inondable. Ce qui mérite quand même qu'on se mette nous aussi en conformité avec les règles qui nous sont dictées.

Union pour Antibes Juan-les-Pins.

Mme RAVEL

Dans notre Commune, c'est un vrai parcours du combattant pour aller d'un service à l'autre. Nous perdons ainsi des heures en recherches, parfois parfaitement infructueuses. Il est regrettable de ne pas poursuivre les aménagements déjà réalisés et utiliser le bâtiment pour le transformer en locaux dédiés aux services municipaux. Depuis longtemps déjà, nous espérons le regroupement de tous les services administratifs au sein d'un même centre. Et pourquoi ne pas en faire autant avec les services techniques. En attendant la réalisation de nos souhaits, nous voterons quand même cette délibération.

M. LEONETTI

Mme RAVEL, rappelez-vous, CCAS regroupé, service jeunesse regroupé, service sports, services techniques entièrement regroupés. Service Finances, Chancel entièrement regroupé. DRH entièrement regroupé. Donc imaginez une immense tour dans laquelle on mettrait tous les services, ce n'est pas l'objectif non plus. Ce n'est pas le vôtre, j'en suis sûr. Donc s'il fallait mettre tous les services administratifs au même endroit, on n'en aurait pas une effectivité forte et on en aurait une vision pas très sympathique sur le plan urbanistique.

Donc ces regroupements s'effectuent, ils s'effectuent au cas par cas et chaque fois qu'on se retrouve dans des possibilités. Et vous savez que l'objectif, c'est d'évacuer la plupart des services municipaux quand ils se trouvent dans des bâtiments comme dans la vieille ville où les bâtiments sont inadaptés par rapport aux services concernés.

La Gauche et l'Écologie.

M. PIEL

Oui, moi je suis satisfait quand même de vous avoir entendu et d'avoir entendu M. GONZALEZ expliquer quel service va être installé à cet endroit puisque la délibération, elle, était très succincte et il n'y avait aucune indication sur le service.

M. LEONETTI

Ça nous permet de nous parler, d'échanger, de dialoguer.

M. PIEL

Voilà ! On aurait souhaité quand même vu le fait que cette acquisition en octobre 2010 n'avait pas été dévolue au service des eaux pluviales. Qu'il y ait un minimum de concertation et qu'on puisse aborder cette question en commission. Mais évidemment, vous l'avez dit, le service d'eaux pluviales basé au chemin Saint-Jean, en zone inondable, doit être sorti de cette zone. Bon là aussi, ça ne fait pas trente ans, mais ça fait quand même un certain temps qu'il est là et il valait mieux procéder de cette façon et que les personnes – qui ne sont pas qu'un service administratif d'ailleurs, qui sont aussi un service technique – puissent trouver un hébergement pour quelques années ailleurs que dans une zone inondable.

Par contre, là où on est un peu sceptique, c'est, est-ce que ce déplacement a été bien réfléchi, quoi ? Puisque il y a effectivement un petit parking. Nous, on se demande si ce parking il ne va pas être accaparé, mais ce qui serait bien normal d'ailleurs, par les personnes qui vont venir travailler dans ce service. On se demande aussi si les véhicules dans ces petites venelles qui sont sur l'îlot Chaudon ne vont pas occuper la totalité de ces ruelles. Il y a quand même un certain nombre de véhicules personnels, mais aussi de véhicules communaux, du service qui sont là. Voilà ! Mais on vous fait confiance, on se dit que tout cela a été réfléchi et que les quelques habitants qui restent à l'îlot Chaudon vont pas se trouver d'un seul coup, comment dire, envahis par le personnel communal. On souhaite que cela se passe de la meilleure des façons.

On pense que ça se passe de la meilleure des façons, pourquoi ? Parce que les travaux ont déjà commencé, avant que cette délibération ne soit votée, et que vous avez anticipé notre vote favorable. Mais je le dis comme ça un peu en plaisantant, mais la prochaine fois on préférerait qu'il y ait le vote du Conseil Municipal et puis que les travaux commencent. Là, non seulement ils ont commencé, mais ils sont bientôt terminés, quoi. Donc, on est pratiquement obligé de voter pour.

On ne voudrait pas vous amener dans une situation où un vote défavorable du Conseil municipal vous enverrait dans une situation inextricable. Donc on va voter pour, pour vous faciliter la tâche. Mais voilà, je le dis comme ça. Je le dis comme ça. Ce n'est pas très sérieux de commencer des travaux sans que le Conseil Municipal ne se soit prononcé. Voilà !

M. LEONETTI

Est-ce que j'oserai, M. PIEL, vous dire qu'il y a un certain nombre de choses que je délègue et entre autres au Directeur Général des Services et aux Directeurs Adjointes, pour leur dire essayez de faire en sorte que chaque fois qu'il y a un service qui est pas bien logé, vous trouviez des solutions. Et donc effectivement de manière non tatillonne, je ne contrôle pas l'ensemble des propositions qui sont faites. Je les valide et donc celle-là effectivement a été validée.

Elle n'a pas fait l'objet non plus d'un grand débat dans la majorité, je veux dire, on est dans du technique. Vous avez dit une phrase que je vais retenir et que je vais marquer en lettres d'or. Vous avez dit, je vous fais confiance. Moi je fais confiance... vous l'avez dit, vous l'avez dit.

Et moi, M. PIEL, je vous fais confiance sur ce vote parce que nous faisons confiance aux services de la Ville pour que les employés municipaux travaillent dans les meilleures conditions possibles. Et je rappelle que le fait d'être en zone inondable n'est pas non plus illicite. On n'a plus le droit de construire dans les zones inondables, mais on a quand même le droit de laisser un certain nombre de services pendant ce temps. On n'a pas mis en danger les services municipaux.

M. GONZALEZ

Oui, simplement pour préciser, je comprends la position de M. PIEL, mais il s'agissait de travaux légers. Il s'agit de 40 à 50 000 euros de travaux. Donc voilà ! C'est vrai qu'il fallait rapidement les reloger. Merci.

M. PIEL

Si le logement du rez-de-chaussée demande certains travaux, n'attendez pas le Conseil municipal !

M. LEONETTI

Ah, vous voyez ! Vous me faites confiance.

Bien, alors on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

01-9 - VOIE TRIPODI - PARCELLE SECTION DW n°71- PR OPRIÉTÉ COMMUNALE - DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLIR D'UN BÂTIMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. GONZALEZ

Il s'agit d'un ancien bâtiment qui était occupé d'ailleurs initialement par un membre du personnel de la commune. Ce bâtiment a été sinistré à la suite d'un incendie important. Il était donc impossible de le rénover. Et donc nous l'avons laissé pour l'instant en l'état où il était et aujourd'hui compte tenu du danger qu'il représente, il nous faut le démolir. Et donc il s'agit aujourd'hui d'autoriser à déposer le permis de démolir en sachant que ce terrain est dans une servitude d'étude sur le PLU et que il passera sur ce terrain une voie qui doit relier le chemin Weisweiller en passant par l'avenue Tripodi pour rejoindre la route de Valbonne de l'autre côté.

M. LEONETTI

L'explication est donnée. Intervention.

Mme RAVEL

Oui bien sûr, dans l'intérêt général considérant qu'il est nécessaire de donner autoriser à signer une demande de permis de démolir un bâtiment devenu vétuste, nous voterons cette délibération. Cependant, le prétexte évoqué pour cette démolition « risques importants liés à des occupations illicites » nous interpelle au point de se demander si ces risques n'existaient pas auparavant et que malgré tout on a attendu huit ans avant de s'en préoccuper.

M. LEONETTI

Avant l'incendie et quand il était occupé par une personne, on ne peut pas dire qu'ils existaient. Ensuite il y a un incendie, la personne ne l'occupe plus donc ce risque existe. Je n'ai pas compris.

Mme RAVEL

L'incendie était en 1974, me semble-t-il. Non en 1984.

M. LEONETTI

Non !

Mme RAVEL

Je sais plus. Je sais plus.

M. LEONETTI

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

01-10 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - RÉHABILITATION DU FOYER LOGEMENT RUE PASTEUR ET SON EXTENSION AVENUE MIRABEAU - CONDUITE D'OPÉRATION POUR LE COMPTE DU CCAS - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Un diaporama sur le projet de réhabilitation du foyer logement du CCAS Rue pasteur et sur son extension Avenue Mirabeau, a été présenté par Monsieur Jacques GENTE, Adjoint au Maire, délégué aux affaires relatives au CCAS.

M. GONZALEZ

On va passer la parole bien sûr à Jacques GENTE. Je voudrais simplement dire que le projet donc consiste en la réhabilitation du rez-de-chaussée du foyer et que ce sont les services de la Ville qui seront les maîtres d'ouvrage pour le compte du CCAS. Et maintenant on va vous présenter le projet.

M. GENTE

Merci. Donc depuis de nombreuses années, le CCAS d'Antibes Juan-les-Pins a développé divers services et prestations destinés aux personnes âgées de la Commune, notamment dans les secteurs du maintien à domicile et de la lutte contre l'isolement. Afin d'éviter un repli sur soi-même et de favoriser leurs rencontres, le service animation de l'établissement propose actuellement 52 activités ou ateliers au sein de 7 foyers clubs répartis sur l'ensemble du territoire communal dont 3 en centre-ville que fréquentent environ 2 500 personnes. Donc vous avez les 7 foyers qui sont sur cette diapositive. Donc la Fontonne, les Semboules, le foyer Pasteur, Meissonnier et Guillabert en centre-ville ainsi que les Vertes Années et le foyer Amitié sur Juan-les-Pins.

La capacité insuffisante et l'inadaptation des foyers clubs du centre-ville ne permettent plus de satisfaire l'attente du public de plus en plus large et de l'accueillir dans des conditions optimales de confort et de sécurité. Dès lors, a été envisagée la possibilité d'un regroupement de ces trois structures que vous avez sur la diapo suivante, en une seule entité d'environ 1 000 m² à l'identique de celle existant depuis 2003 à la Fontonne s'appuyant sur un bâtiment existant du centre-ville le foyer logement qui est au 16 avenue Pasteur.

Désormais propriétaire du bâti par la cession de la Ville à l'euro symbolique avec la délibération du Conseil Municipal du 21 janvier 2011, le CCAS a acquis en voie d'état de futur achèvement des travaux, en VEFA donc, par délibération en date du 25 février 2010, une partie des locaux d'un bâtiment à construire jouxtant le foyer logement, d'une superficie de 520 m² donc côté Mirabeau. Parallèlement, un permis de construire sera déposé visant à la réalisation de la cour intérieure du foyer logement permettant de relier les deux bâtiments et d'offrir un lieu d'accueil et d'animation supplémentaire de 160 m². Donc vous le voyez ici, la VEFA c'est coté Mirabeau, le foyer Pasteur donc avenue Pasteur et la couverture de la cour entre les deux qui va relier les deux bâtiments.

L'étape suivante consistera à procéder à l'aménagement des locaux acquis en VEFA, de l'espace reliant les bâtiments et à la réhabilitation du rez-de-chaussée du foyer logement 250 m² comprenant notamment la réfection intégrale de la cuisine susceptible d'accueillir les résidents du foyer logement et les personnes âgées du cœur de ville, c'est-à-dire 80 ou 100 couverts.

La dernière étape, enfin, portera sur la rénovation des 31 studios du foyer logement livrés en 1988, axée sur une recherche d'ergonomie répondant aux enjeux de commodité, de sécurité notamment dans la prévention des accidents domestiques.

Donc ce projet répond à quatre objectifs principaux. Le premier, c'est l'augmentation du nombre d'activités et de la capacité d'accueil en regroupant les activités habituelles du foyer logement et des foyers clubs Meissonnier et Guillabert dans des espaces adaptés et mieux dimensionnés : permettre la création de nouveaux ateliers, organiser des manifestations exceptionnelles comme dans le quartier de la Fontonne avec des conférences, des bals, etc.

Le deuxième objectif, c'est d'accroître le nombre de repas servis : porter la capacité d'accueil de 50 à 100 couverts par une plus grande ouverture sur l'extérieur et l'accueil des bénéficiaires des programmes de solidarité notamment Rompre la solitude et dans le cadre du plan canicule.

Le troisième objectif, c'est de réaménager les studios conçus il y a vingt-cinq ans en adaptant les salles de bain à l'âge des résidents, en améliorant le rangement existant, en mettant en place une climatisation réversible chauffage respectant l'environnement, en améliorant l'accessibilité des studios pour un meilleur entretien et la mise aux normes également des équipements pour une meilleure sécurité.

Et enfin, le quatrième objectif, c'est respecter les règles régissant les établissements recevant du public, les fameuses ERP, par notamment une mise en conformité des alarmes incendie, du système électrique de l'ascenseur, une accessibilité de l'intégralité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite et aux personnes handicapées.

Donc vous avez ici avenue Mirabeau, dans l'immeuble Syracuse, les locaux acquis en VEFA, la cour et le foyer existant. Donc pour faire un foyer club de 1 000 m² en centre-ville.

On peut parler d'un calendrier prévisionnel. Le choix du maître d'œuvre interviendra en mai 2012, le dépôt du permis de construire en septembre 2012, le lancement de la consultation des entreprises en janvier 2013, le choix des entreprises plus l'obtention du permis en mars 2013 et le début des travaux en mai 2013 pour une livraison en juin 2014.

J'ajouterai que le maillage du territoire de la Commune se poursuivra avec le projet d'un foyer club dans le même esprit sur Juan-les-Pins qui fera l'objet d'une prochaine délibération. Merci.

M. LEONETTI

Merci. Très clair. Il n'y a pas d'intervention. Remarquez, c'est plutôt bon signe. Bon, c'est vrai que souvent on parle des grands travaux, on parle du théâtre, on parle de la salle omnisports, on parle de la maison de retraite, on oublie de parler du CCAS qui va passer à 1 000 m² en centre-ville et qui est une belle opération qui s'inscrit dans une opération de construction de logements dans lequel il y a là aussi un pourcentage de logements sociaux.

Donc, on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Départ de Monsieur AMAR – La procuration de Monsieur BIGNONNEAU s'annule.

Présent : 38 / Procurations : 9 / Absents : 9

01-11 - PORT VAUBAN - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES - EXERCICE 2010 - COMPLÉMENT D'INFORMATION - APPROBATION

M. LEONETTI

Réparation de l'oubli.

M. GONZALEZ

Oui. En fait, la dernière fois, il y a eu un bug informatique qui a empêché de présenter le rapport annuel des mandataires qui est effectivement le même rapport que celui qui avait été présenté auparavant sauf qu'il y a un copié / collé tous les ans de données statutaires de la société, à savoir que la concession du Port Vauban est gérée depuis le 30 décembre 1972 par la société anonyme d'économie et de gestion et d'exploitation du Port Vauban créée à cet effet. Que la répartition du capital social d'un montant de 38 444 divisé en 1 373 actions détenues majoritairement à 58,34 % par la Commune d'Antibes soit 801 actions, respecte très largement le seuil de détention des actionnaires privés. 572 actions sont nominativement détenues par des personnes de droit privé.

Enfin, la Ville est représentée au sein du conseil d'administration qui comporte 12 membres et 7 élus mandataires de notre collectivité, à savoir M. BIGNONNEAU, M. SEITHER, M. PERUGINI, Mme PUGNAIRE, Mme BOUFFIER, Mme LONVIS et M. GONZALEZ. Voilà le copié / collé qui est fait à chaque fois lors de la présentation en plus du rapport financier et des travaux, et des travaux qui lui est finalement le document le plus important qu'il y a tous les ans. C'est celui qui est mouvant dans la mesure où il y a des travaux qui se font et le budget, bien entendu, n'est jamais le même et les recettes, ni les dépenses. Et donc, par contre, ces éléments que l'on vous donne et que l'on doit donner effectivement avec le rapport de mandataire auraient dû l'être, mais en sachant que ce sont les mêmes éléments qui sont donnés tous les ans. Merci.

M. LEONETTI

Réparation faite et nous écoutons la Gauche et l'Écologie et PS et Verts.

M. PIEL

Oui, je ne rentrerai pas et Monsieur le Premier Adjoint a évoqué le bug informatique qui devient d'ailleurs une excuse à la mode dans beaucoup de collectivités. Mais je ne rentrerai pas dans les détails du rapport, je note simplement et ça aurait pu éviter le bug informatique qu'il est en votre possession depuis le 11 juillet 2011. On aurait pu peut-être nous le présenter avant. C'est dire avec quel sérieux ce document nous est présenté et comment le Conseil municipal est respecté et considéré.

Mais je vais quand même une nouvelle fois pointer une question. Il manque un volet à ce rapport. C'est celui qui concerne l'International Yacht Club d'Antibes qui gère le fameux quai des Milliardaires. Cet endroit est gardé par les vigiles qui peuvent interdire l'entrée comme bon leur semble. Ce territoire est privé.

Et pourtant ce territoire est concerné par quelques règles et en particulier par une délibération du Conseil Municipal en date du 17 octobre 1987 par laquelle la Commune a passé convention avec l'International Yacht Club d'Antibes et cette délibération stipule et je la cite : « *Ainsi donc la gestion du port Vauban d'Antibes continuera comme par le passé à être assurée par la SEM, la société d'économie mixte et la Ville conservera tant sur cette société d'économie mixte que sur son cocontractant la société IYCA, pour le bassin de grande plaisance, un contrôle direct au travers de l'application des cahiers des charges de la concession du port de plaisance.* »

Et une nouvelle fois, je pose la question : pourquoi les mandataires de la Ville ne nous rendent pas compte de l'application du cahier des charges et du fonctionnement de cette société ?

M. GONZALEZ

Nous vous rendons pas compte, car il ne vous a pas échappé que d'un côté, c'était une société d'économie mixte qui gère le port Vauban et que c'est une SA qui gère le Yacht Club International et que donc nous, nous ne sommes pas administrateurs – désolé de devoir le préciser – du Yacht Club International puisque c'est une SA, je le répète, qui est administrateur du Yacht Club.

En ce qui concerne l'espace public et vous avez tout à fait raison, c'est un espace public le Yacht Club International comme le port Vauban lui-même et simplement et si vous faites référence à la manifestation qui a eu lieu il y a une semaine... enfin, je pense que c'est surtout à cela que vous faisiez référence. J'ai demandé des explications pour les transmettre à Monsieur le Maire auprès du directeur du Yacht Club International. La réponse a été de dire qu'ils n'étaient pas informés de la chose. Non, ils n'ont pas été informés, je ne crois pas. D'ailleurs nous-mêmes, le port, nous n'avons rien fait, nous avons laissé passer bien sûr parce que je dis toujours qu'il faut laisser portes ouvertes. Qu'il y ait la police ou pas qui encadre une manifestation, je crois que la moindre des politesses, c'était de dire nous allons aller sur le quai, en quai de grande plaisance, le quai Camille Rayon, et donc sachez-le on viendra en manifestant. Et je crois que les choses se seraient passées très bien.

Je pense que d'ailleurs à l'occasion d'une autre manifestation encore que, je ne voyais pas bien le lien entre les logements et les bateaux qui n'appartiennent aucun à un français, aucun à un national. Vraiment, je ne voyais pas bien le lien. Mais, c'est votre droit, c'est votre droit d'aller dans un espace public pour manifester. Donc simplement, la prochaine fois, peut-être par correction, comme d'ailleurs sur la voie publique en général, les manifestants disent à la Mairie ou aux services de police, nous allons manifester sur tel endroit. C'est tout. Ce n'est pas parvenu jusqu'à nous. Je vous dis simplement, il n'y a pas à créer de polémique, c'est simplement...

M. LEONETTI

Vous vouliez manifester, vous vouliez faire un coup comme vous en faites souvent avec dix personnes et une énorme banderole pour attirer les photographes et faire un peu de buzz médiatique. Et pas du bug informatique. Bon, le coup a manqué parce qu'il y avait une police. Vous aviez informé le commissariat et le commissariat a jugé qu'il y avait une possibilité de trouble à l'ordre public. On ne peut pas le lui refuser, il est sur le domaine public. Et donc dans ces conditions. Vous essayez d'exploiter a posteriori ce qui n'a pas marché a priori. Maintenant il y a un contrôle de la SA par les mandataires de la Ville, mais qui n'ont pas à être rapporté à l'intérieur du Conseil Municipal. C'est la règle. Vous le savez aussi bien que moi.

Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Oui, alors effectivement le CGCT indique les organes délibérant des collectivités territoriales et leur groupement se prononce sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et le délégué rend compte de son mandant dans les mêmes conditions que celles prévues pour les représentants. Or, nous constatons que vous avez pris acte que ce document manquait au conseil précédent.

Et même si le dossier remis comporte un certain nombre d'informations complémentaires intéressantes, il ne rend pas compte de l'exercice du mandat des représentants de la Ville au conseil d'administration. En fait, il y a l'annexe 7, quatre pages qui portent bien le titre « Rapport d'activités du Conseil d'Administration », mais dans ces quatre pages, il n'y a rien sur l'activité des membres du conseil d'administration. Alors le rapport remis est effectivement identique à celui de l'année dernière et celui de l'année d'avant et c'est sans doute que un vrai rapport d'activités des mandataires est-il impossible à obtenir de la Ville. Ça doit faire partie des informations auxquelles il nous faut renoncer. Bon, c'est bien dommage. Merci.

M. GONZALEZ

Si vous voulez savoir ce que font les administrateurs dans le conseil d'administration, c'est très simple, nous pourrions même vous communiquer les procès-verbaux du conseil d'administration, car il y en a. En fait, ce qui est demandé, c'est de rappeler les statuts, c'est de rappeler si les actionnaires sont toujours les mêmes ou pas et ensuite de donner le bilan qui correspond au bilan que vous avez déjà eu d'autre part.! Mais si vous voulez plus d'explications, vous en aurez. Nous n'avons rien à cacher.

Mme MURATORE

On a besoin de reprendre le CGCT, de bien relire cet article. Merci.

M. LEONETTI

Je redis la même chose. Franchement, dans ce conseil, on peut tout dire sauf qu'on n'a pas les informations. Vous voulez les informations, vous voulez savoir si l'amortissement se fait sur quatre ans ou sur cinq ans, vous le savez. Vous voulez savoir quelle est l'activité exacte au jour près des actionnaires, vous l'avez. On n'a rien à cacher. Donc si on peut ne pas encombrer par des polémiques inutiles et des détails superfétatoires un Conseil Municipal sur lequel on a, à mon avis quand même, autre chose à débattre et à délibérer, ça ne serait que mieux.

Ce rapport des mandataires est une information approbation. Donc les mandataires ne votent pas. Ils votent ? Ils votent, mais on vote. Abstenez-vous ! C'est quand même plus élégant. Les mandataires s'abstiennent, le Conseil Municipal délibère.

Qui est contre ? Cinq. S'abstient ? Trois... plus les administrateurs. Ça fait quand même une majorité.

Délibération adoptée à la majorité par 33 voix POUR sur 41 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 3 abstentions : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

02-1 - SPORTS - INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES - FOURNITURE D'EAU - CONVENTION AVEC LE COLLÈGE DE LA ROSTAGNE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. PAUGET

Mais c'est très rapide, Monsieur le Maire, il s'agit de nous autoriser à régler la facture d'eau auprès du collège pour le gymnase de la Rostagne.

M. LEONETTI

Personne n'est contre, ni s'abstient.

Délibération adopté à l'unanimité.

02-2 - SPORTS - BASE DE VOILE COMMUNALE DE JUAN LES PINS - OCCUPATION - CAHIER DES CHARGES - APPROBATION

M. PAUGET

Oui, Monsieur le Maire, donc je vous propose de délivrer une autorisation d'occupation temporaire de la base de voile de Juan-les-Pins pour la période du 15 juin 2012 au 15 septembre 2012 et il nous faut donc adopter le cahier des charges de cette AOT puisqu'il va y avoir une mise en concurrence.

M. LEONETTI

Alors, Union pour Antibes Juan-les-Pins, la Gauche et l'Écologie et PS et les Verts.
Union pour Antibes Juan-les-Pins.

M. MOLINE

Monsieur le Maire, chers collègues. Naturellement, il faut exploiter cette base de voile communale pendant ces trois mois d'été. Nous espérons que les clubs de voile d'Antibes sauront répondre présents afin d'éviter que le drapeau du club nautique de Nice ou de Cannes Jeunesse ne flotte sur Juan-les-Pins. Nos amis vacanciers ne comprendraient pas. Avec la fusion en cours des deux clubs, nous attendons toujours avec impatience de pouvoir délibérer sur le projet de base nautique de la Salis qui doit abriter la voile légère du plus grand club français en devenir. Merci.

M. LEONETTI

Merci. Mme DUMAS.

Mme DUMAS

Cette délibération illustre encore une fois votre appétit pour la privatisation du littoral. Vous profitez des vacances scolaires...

M. LEONETTI

Et pour la délégation à des associations 1901 qui sont... qui sont évidemment, des suppôts de Satan et du privé international.

Mme DUMAS

Ah, ce n'est pas marqué ! Ce n'est pas marqué.

Vous profitez donc des vacances...

M. LEONETTI

Du grand capital international.

Mme DUMAS

Ça, ce n'est pas marqué. Ce n'est pas marqué dans la délibération. Vous profitez des vacances scolaires pour privatiser un nouveau morceau du littoral pendant trois mois, espace de la base de voile communale de Juan-les-Pins. Vraiment est-ce que Juan-les-Pins souffre de trop d'espaces publics sur le littoral ? Je ne crois pas. N'y aurait-il pas un besoin d'utilisation de cette base pour les centres aérés de vacances d'été plutôt qu'une nouvelle privatisation du domaine public. Enfin, une dernière remarque...

M. LEONETTI

Mme DUMAS, ne vous fatiguez pas. On va le donner aux associations pour qu'ils gèrent et on a mis les conditions pour que ce soit les associations – et je réponds à M. MOLINE – antiboises et qui fusionnent en ce moment et pour qu'ils puissent le gérer. C'est pour ça qu'on ne met pas une redevance.

Mme DUMAS

C'est donc la raison pour laquelle vous venez de me donner la réponse à la dernière question. C'est la raison pour laquelle vous faites une commission technique et non pas une commission avec la présence d'élus pour ouvrir à la concurrence un espace nautique.

M. LEONETTI

Et en même temps, je fais une AOT, je ne fais pas une DSP parce que si je fais une DSP forcément je le fais dans la durée et à ce moment-là je suis en butte avec des organismes privés. Vous me le demandez, je vous le dis. Voilà ! Je ne m'énerve pas, j'explique.

Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Alors, effectivement dans la délibération, dans tous les textes que nous avons bien lus, il n'y a pas toutes ces informations.

On travaille sur ce dont on dispose. Pour nous, s'il est intéressant de créer une activité voile sur Juanles-Pins en été, d'utiliser une structure jusque-là inutilisée, votre choix de donner en gestion – alors vous nous dites on ne sait pas à qui, un club, un privé, une... les plages limitrophes sont intéressées aussi – nous interroge. Nulle part il est écrit que ça va être une association. Donc nous, on disait de le garder en régie, de faire bénéficier les enfants des centres aérés d'une initiation aux sports nautiques. Et exploitée en régie, elle pourrait permettre aux vacanciers et aux antibois qui n'ont pas les moyens de payer une licence dans un club, de pratiquer ces disciplines sportives à un prix abordable. Pour nous, cette base de voile, elle devait rester en régie. Maintenant, si vous dites que c'est une association qui offrira les mêmes conditions d'utilisation aux antibois, ça mériterait d'être revu parce que ce n'est pas écrit du tout.

M. LEONETTI

C'est pour une association. Si ce n'est pas pour une association, Éric PAUGET et moi-même, on ne le fera pas en AOT, on le gardera en régie. Au moins c'est clair.

Mais une AOT, vous ne pouvez pas délibérer en même temps que vous faites une AOT et en même temps dire que vous le donnez à une association sans appel d'offres. Mais vous voyez bien que le cahier des charges, il est fait pour une association. Et il est fait pour que les antibois et que le drapeau des ennemis voisins ne viennent pas flotter sur les plages antiboises.

Mme MURATORE

Alors un point quand même...

M. LEONETTI

Et Éric PAUGET me dit que tout ça a été expliqué en commission.

Mme MURATORE

Non, mais on travaille sur les textes dont on dispose. On travaille sur les textes dont on dispose. Alors, d'autre part, si c'est une association c'est encore plus étonnant parce que quand nous disons la convention d'occupation du domaine public qui porte sur la période donc du 15 juin au 15 septembre, nous lisons dans la convention que le bénéficiaire de cette AOT devra fournir à la Commune le plus tard, le bilan le plus tard au 31 mai de l'année suivante. Donc pour une activité se terminant le 15 septembre, il nous semble que les données comptables devraient être transmises à la Commune beaucoup plus rapidement. Donc est-ce une coquille par rapport à d'autres conventions ? Parce que là, on ne voit pas pourquoi on va si loin pour pouvoir donner les informations. Merci.

M. LEONETTI

Bon, un peu de souplesse et de confiance dans ce monde compliqué. Il y a une base de voile. On a deux grands clubs. Ces deux grands clubs sont en train de fusionner et je remercie les deux présidents et le travail qu'a fait Éric PAUGET dans la fusion de ces deux clubs. Ils seront plus puissants, ils pourront mieux travailler, en particulier pour le haut niveau comme pour le sport juanais et antibois et les jeunes sportifs.

Ensuite, on a cette base de voile. On voit bien qu'ils ont le savoir-faire, les moyens techniques et je dirais même que c'est presque par destination, eux qui auraient dû s'en occuper depuis le début. Regardez comment sont les associations. Vous allez au tennis club, c'est une association. Vous allez à l'ASOA, c'est une association. Enfin, ce n'est pas un scandale. Donc, on revient à cette base. Ensuite, on a mis une somme modique de redevance parce qu'il ne faut pas que non plus que ce soit, parce que c'est une association, une rentabilité excessive, on leur demande des comptes. Mais on travaille en confiance et on dit qu'au-delà d'une certaine limite, il y aura un pourcentage de la rentabilité qui sera reversé à la Ville, ce qui est bien normal.

Et puis, on fera le point au bout d'un an et puis quand on aura fait le point au bout d'un an, on décidera ensemble si c'est une DSP, on a aussi fait des DSP. Le port de la Salis, ce n'est pas une association qui a remporté la DSP. Mais au moins, on aura une vision de la façon dont les choses se gèrent, dont les choses peuvent se gérer et en même temps de la rentabilité éventuelle de l'opération. C'est une opération à titre expérimental de délégation aux associations antiboises.

M. PAUGET

Vous avez parfaitement tout résumé, Monsieur le Maire, en plus que toutes ces explications, on les a données en commission, dans deux commissions : Commission éducation jeunesse sport et en Commission des finances. Tout était parfaitement clair. Je voulais juste rappeler une chose importante qui nous échappe peut-être, mais c'est que la manière dont fonctionne la base de voile de Juan-les-Pins actuellement ne nous permet pas de proposer l'activité voile à la station de Juan-les-Pins. C'est quand même un comble ! C'est-à-dire qu'on était une des rares stations balnéaires à pas pouvoir faire de la voile en juillet – août. Grâce à ce système, on va pouvoir offrir, entre le 15 juin et le 15 septembre, aux vacanciers et aux touristes de la station de Juan-les-Pins de pouvoir louer un voilier ou de pouvoir faire des stages de voile, ce qui est la moindre des choses dans une station touristique balnéaire.

Le deuxième intérêt, comme l'a dit Monsieur le Maire, c'est que ça va permettre de renforcer notre tissu associatif. Et qu'aujourd'hui nos deux grands clubs de voile se doivent de travailler ensemble parce que, vous le savez bien, l'idée de subvention on ne pourra peut-être pas la maintenir et qu'il faut que ces clubs apprennent à travailler ensemble pour faire des économies d'échelle, pour devenir un des plus grands clubs de France et qui va aller aux jeunes et au sport. Donc tout ça, ça fait partie d'une vision globale et d'autant plus qu'on l'avait expliqué en long, en large et en travers dans les deux différentes commissions.

M. LEONETTI

M. AUBRY.

M. AUBRY

Non, mais je confirme que ça a été expliqué en commission parce que j'y étais. Le seul problème, c'est que lorsque nous préparons en Conseil municipal, on s'appuie sur des textes. Et c'est le texte de la délégation qui est présentée.

M. LEONETTI

Comme ça, ça fait le dialogue, ça fait le débat !

M. AUBRY

D'accord.

M. LEONETTI

On vous apporte des explications. On se fait confiance.

M. AUBRY

D'où la nécessité de discuter en conseil, on est une sorte de parlement donc on parle. Voilà !

M. LEONETTI

Et voilà !

Bon, on passe au vote. Vous avez bien compris : expérimentation associative base, bilan à effectuer, avenir et perspectives, fusion des deux clubs, grande base de voile associative. Il n'y a pas d'ambiguïté dans mon esprit. Et si ça n'était pas aux associations antiboises de fusionner, ce ne sera à personne ! J'en prends l'engagement auprès de vous. On retirera l'AOT.

Alors, on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée **à l'unanimité.**

03-1 - ECOLE GUYNEMER - 2 PLACE GUYNEMER - TRAVAUX DE RAVALEMENT DES FAÇADES - DÉPOT D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE - AUTORISATION DE SIGNATURE.

M. ROUX

Très bien, Monsieur le Maire. Il s'agit de travaux de ravalement des façades de l'école Guynemer. Et après le changement des menuiseries extérieures ces dernières années, il était indispensable de s'occuper des façades dont l'état général fait apparaître des signes vétusté.

Alors pour ce faire, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer une demande de déclaration préalable et les travaux, le montant pour 2012 s'élève à 30 000 euros H.T.

M. LEONETTI

Intervention M. MOLINE.

M. MOLINE

Monsieur le Maire. Il est évident que nous devons maintenir en bon état de propreté les façades de l'école Guynemer. Nous voterons donc cette délibération.

M. LEONETTI

Mais...

M. MOLINE

Par contre, nous sommes obligés de constater que cela fait plus quarante-cinq ans que ces ravalements n'ont pas été faits. Antibes affiche en l'occurrence un flagrant délit de non-respect de la loi au travers de l'article L.1326 concernant l'entretien des façades. J'en profite pour rappeler ici que d'autres bâtiments communaux dans le centre ancien ne respectent ni l'obligation de ravalement tous les dix ans, ni les contraintes de son PLU sur les aspects extérieurs, notamment en ce qui concerne les fenêtres tant en façade qu'en toiture.

La Ville devrait s'efforcer d'être plus crédible en montrant le bon exemple et non l'inverse. Il en est de même pour les ravalements de façades dans la vieille ville, une centaine de ravalements subventionnés en dix ans alors que le secteur englobe plus de 1 200 parcelles. C'est un maigre bilan quand même. Je ne terminerai pas en rappelant la loi, tout le monde la connaît. Avec l'obligation effectivement qui est faite de ravalement tous les dix ans. Merci.

M. LEONETTI

Écoutez, d'abord, l'école Guynemer, elle n'a pas fait de ravalement de façades, mais on ne peut pas dire non plus que c'est un bâtiment qui est dégradé en matière de façades. Si vous regardez ce qui a été fait peut-être au musée Picasso, peut-être au niveau de l'ancien tribunal pardon, on peut quand même constater que la Ville s'efforce d'entretenir ses bâtiments publics avec qualité. Enfin, c'est assez paradoxal de dire à la fois malgré les subventions ça ne va pas assez vite et en même temps vous ne votez jamais les subventions.

Alors on passe au vote. Qui est contre ? Contre ? Abstention ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

04-1 - CATHÉDRALE D'ANTIBES – POURSUITE DE LA RESTAURATION ET ACCÈS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE – DEMANDE D'AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES ET DE SUBVENTIONS – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI

J'ai proposé qu'on retire cette délibération.

Pourquoi ? Parce que bien sûr que je souhaite que la Cathédrale d'Antibes soit accessible aux personnes à mobilité réduite. Mais la proposition qui est faite consiste à faire une passerelle qui rentre dans le garage latéral, qui traverse le deuxième garage, qui ressort à l'extérieur et ensuite avec une plateforme qui monte, fait pénétrer par la porte latérale droite de la Cathédrale lorsqu'on regarde le bâtiment en face les handicapés. Je trouve que c'est un petit peu compliqué.

En même temps, ça oblige tout un espace à rester ouvert en permanence et donc à être surveillé et nettoyé. Je pense qu'on devrait essayer et c'est ce que je demande au service. Après tout, on a fait une passerelle d'une autre dimension pour faire accéder les personnes handicapées au musée Picasso. Peut-être qu'on peut faire une rampe en bois latérale, peut-être qu'on peut trouver quelque chose qui soit à la fois plus simple, esthétique et qui n'obère pas deux locaux définitifs.

Donc je demande à ce que avant qu'on dépense l'argent qui est prévu dans ce domaine et en même temps il faudrait imaginer que chaque fois, si le soir à un moment donné on ferme, ça veut dire qu'on va être obligé chaque fois qu'on arrive avec un fauteuil roulant, d'alerter une personne qui vient vous ouvrir la porte et vous mettre en marche le panneau qui permet l'ascension. Bon, donc il me semble que c'est un peu compliqué à l'usage.

Peut-être on y reviendra, mais je demande à ce qu'on essaie de trouver quelque chose de plus simple et qui reste dans l'esthétique bien sûr. Et peut-être pas comme on a fait sur la mairie en béton, on peut très bien faire quelque chose peut-être qui est avec du matériel amovible, du bois, quelque chose d'extrêmement léger et qui permette d'avoir le même objectif – je ne renonce pas à l'objectif – mais qui soit moins complexe à l'utilisation et plus efficace.

Donc je vous prie de m'excuser, je vous demande de bien vouloir accepter le retrait de cette délibération.

04-2 - FORT CARRE - MONUMENT HISTORIQUE CLASSE - MAISON DU GOUVERNEUR - RESTAURATION DES FAÇADES - DEMANDE D'AUTORISATION ET DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme TORRES-FORET-DODELIN

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Les façades de la Maison du Gouverneur situées sur la terrasse du Fort Carré étant dégradées à la suite d'infiltrations et d'humidité, il vous est proposé d'approuver des travaux de reprise des enduits de ces façades et révision de la toiture. Le montant de ces travaux étant estimé à 70 000 euros H.T. Le Fort Carré étant classé au titre des monuments historiques, il sera sollicité l'accord de la DRAC laquelle peut subventionner les travaux à hauteur de 50 %. Les subventions seront sollicitées auprès de la Région, du Département et de la CASA.

M. LEONETTI

Merci. Pas d'intervention. Pas de vote contre, d'abstention.

Délibération adoptée à l'**unanimité**.

05-1 - DOMAINE PUBLIC - SINISTRES ET DÉGÂTS - RECOUVREMENT AUPRÈS DES TIERS RESPONSABLES OU DE LEURS ASSUREURS

M. LEONETTI

M. SEITHER, je rappelle que les 5-1, 8-1, 9-1, 9-2, 10-1, 11-1, 11-2, 12-1, 23-1 ne réclament pas d'intervention et donc probablement on pourrait passer au vote après explication sommaire du rapporteur.

M. SEITHER

Monsieur le Maire, mes chers collègues, on vous demande d'approuver le recouvrement de la somme de 6 503,77 euros concernant des sinistres et dégâts auprès des assurances.

M. LEONETTI

Pas d'intervention. Pas de vote contre, ni d'abstention.

Délibération adoptée à l'**unanimité**.

08-1 - ENVIRONNEMENT - COMPÉTENCE DÉCHETS - VÉHICULES, MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS - PROCÈS VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS - DÉSAFFECTATION PAR LA CASA ET RÉINTÉGRATION DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL - AVENANT N°4

Mme PUGNAIRE

La commune a mis à disposition de la Communauté d'agglomération pour un exercice de sa compétence optionnelle un certain nombre de biens mobiliers et immobiliers dont elle est propriétaire.

Il s'agit de matériel et de véhicules. Or, ces véhicules se revêtant plus le caractère d'utilité publique pour l'exercice de la compétence, le retour dans le patrimoine communal de ces biens qui ont été désaffectés par la Communauté d'agglomération, ils sont constatés par un nouvel avenant. Et donc il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la restitution à la commune des biens figurant sur cet avenant. Merci.

M. LEONETTI

Merci. Pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

09-1 - SANTÉ - VACCINATIONS PUBLIQUES - PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES - CONVENTION - RENOUELEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. DULBECCO

Bien, Monsieur le Maire, chers collègues. Il s'agit du renouvellement annuel que l'on fait avec le Conseil Général pour concernant les vaccinations publiques.

M. LEONETTI

Pas d'intervention. Pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

09-2 - SANTÉ - VACCINATIONS - MISE A DISPOSITION DE VACCINS AU PROFIT DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE - DÉLÉGATION D'ANTIBES JUAN LES PINS - CONVENTION - RENOUELEMENT -AUTORISATION DE SIGNATURE

M. DULBECCO

C'est une convention qui arrive au terme de trois ans et on refait une convention avec la Croix-Rouge.

M. LEONETTI

Même type de vote ? Même type de vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10-1 - PLACE DES GENDARMES D'OUVÉA - ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES - INTERVENTION DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ DES ALPES-MARITIMES (SDEG)

Mme MURATORI

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Vous savez que la Ville souhaite mener une politique d'embellissement de ses rues et de ses établissements publics. Dans le cadre de l'aménagement de la place des Gendarmes d'Ouvéa, la Commune a sollicité le SDEG, dont nous sommes membres, qui est compétent en matière de maîtrise d'œuvre et qui participe partiellement au financement et actionne les aides proposées par ERDF et le Département, afin qu'il établisse un devis de prestations nécessaires. Les dépenses relatives à ces travaux s'élèvent à 37 000 euros.

La participation de la Ville est ramenée à 17 540 et des poussières après déduction des subventions allouées par le SDEG, ERDF et le Département. Il vous est demandé de donner l'accord sur la réalisation des travaux d'amélioration, de prendre acte des dépenses évaluées à 37 000 euros, de confier au SDEG la réalisation de ces prestations dans le cadre de ses compétences, de charger le SDEG de solliciter les subventions auprès du Département des Alpes Maritimes programme environnement ainsi que les aides proposées par ERDF et de contracter l'emprunt destiné à compléter le financement.

M. LEONETTI

M. LA SPESA.

M. LA SPESA

On n'était pas inscrit, mais juste une demande de précision. Sur le devis qui nous est présenté, il y a une ligne où il y a marqué « somme à valoir pour imprévus, variations économiques et honoraires », une somme de plus de 5 000 euros. Qu'est-ce que ça serait cette somme à valoir pour imprévus au pluriel, variations économiques au pluriel et honoraires au pluriel ? Ça représente 13,5 % de la somme totale.

Mme MURATORI

C'est une clause qui est appliquée à toutes les conventions qu'on passe avec eux et si on trouve des réseaux qui ne sont pas mentionnés ou si on veut rajouter des réseaux, c'est tout, mais le devis s'en tient à ce prix-là 37 000 euros et la Ville ne dépensera pas plus de 17 000 euros.

M. LEONETTI

C'est englobé. Il y a travaux imprévus, honoraires, etc.

Mme MURATORI

Voilà. S'il y a des imprévus, comment on fait ? Ce n'est pas nous qui établissons ça, Monsieur le Maire, c'est le SDEG.

M. LEONETTI

On ne le paye pas nous. On ne le paye pas donc je veux dire, ils ont un pourcentage d'imprévus qui leur permet de s'adapter aux réseaux qu'ils rencontrent. Mais ça, on ne le paye pas, M. LA SPESA. On va essayer de regarder les choses positivement. On a enfin un bon accord avec le SDEG qui fait que quand on fait des travaux, on enfouit nos réseaux et qu'à terme dans la vieille ville, il n'y aura plus de réseaux électriques et que ça va embellir la ville et en même temps, il y a une prise en charge très significative du montant des travaux.

Mme MURATORI

Je peux vous donner un exemple. Par exemple, dans la rue Isnard, on s'est aperçu qu'on mettait des ancrages définitifs pour d'autres prestations donc voilà, c'est cette somme-là qu'on garde, qu'on prévoit pour pouvoir pallier aux différents...

M. LEONETTI

Écoutez, on donnera les réponses très précises. On écrira au SDEG qui nous répondra et qui vous donnera l'explication sur les 5 000 euros. D'accord.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Délibération adoptée à **l'unanimité**.

Départ de Monsieur DULBECCO. Procuration faite à Monsieur RAMBAUD. La procuration de Madame CURTET s'annule.

Présent : 37 / Procurations : 9 / Absents : 3

11-1 - BUDGET PRIMITIF 2012 - ASSOCIATIONS RELEVANT DU SECTEUR ANIMATION TOURISME - AFFECTATION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS

M. RAMBAUD

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Au dernier BP que nous avons voté le 15 décembre 2011, nous avons voté une enveloppe budgétaire non affectée pour des subventions du secteur animation tourisme. Les dossiers étant aujourd'hui complets, je vous demande d'affecter ces subventions.

La première pour le Corso Fleuri organisé par les Amis du vieil Antibes. Les dix associations qui participent sont aujourd'hui connues. Je vous propose le versement de subvention de 2 500 euros par association, soit une subvention totale de 25 000 euros.

La seconde concerne l'Accueil des Villes Françaises. Ce programme, ils ont une nouvelle action qui est l'achat à la Poste du fichier des nouveaux arrivants. Je vous rappelle qu'il y en a à peu près 1 200, 1 300 par an. Ça a un coût donc je vous propose une subvention pour cela de 2 000 euros.

Et enfin, la troisième concerne l'association Fêtes et Traditions des Gens de la Mer qui organise les fêtes de la Saint-Pierre. Georges ARNAUD le président étant décédé il y a quelques mois, le nouveau président est connu aujourd'hui. L'association s'est restructurée. Ils ont confirmé leur intention d'organiser les fêtes de la Saint-Pierre et je vous propose pour cela de leur affecter une subvention de 10 000 euros.

M. LEONETTI

Très bien. Pas d'intervention ? Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Alors encore une fois, vous nous demandez de voter globalement un ensemble de subventions. Dans la liste, il y a des subventions avec lesquelles nous sommes d'accord et des subventions que nous n'approuvons pas.

M. LEONETTI

C'est comme le budget.

Mme MURATORE

Nous regrettons que les subventions ne soient pas présentées au cas par cas. Pour nous, l'association Accueil des...

M. LEONETTI

Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Oui.

M. LEONETTI

Juste, juste, break une seconde. Imaginez que je vous demande de voter les subventions des 160 associations antiboises...

Mme MURATORE

Non mais là, il y en a trois.

M. LEONETTI

...au cas par cas et vous feriez le tri en disant celle-là, je la vote et celle-là, je ne la vote pas.

Mme MURATORE

Il y en a trois.

M. LEONETTI

C'est un budget. Voilà !

Mme MURATORE

Bon. Dans ce cas-là, il y en a trois. C'était tout à fait faisable. Donc pour nous, l'association Accueil des Villes Françaises bénéficie déjà d'une subvention suffisante et rien ne justifie d'augmenter encore sa subvention. En effet pour 2012, la subvention s'élève à 13 200 euros plus la mise à disposition d'un local de 10 080 euros et de matériel pour 4 890 euros. En comparant avec d'autres associations telles que le Secours Catholique 3 500 euros, les Restaurants du Cœur 3 500 euros, le Secours Populaire 6 000 euros, nous constatons qu'elles ne bénéficient pas d'une aide aussi conséquente que l'AVF. Même si nous approuvons les subventions pour le Corso Fleuri et pour la fête de la Saint-Pierre, nous voterons contre cette délibération.

M. LEONETTI

M. GENTE, la subvention du CCAS s'élève à combien ?

M. GENTE

Alors, la subvention du CCAS s'élève à 4,5 millions.

M. LEONETTI

Fermez le ban.

Maintenant on vote. On passe au vote. Qui est contre ? Deux. S'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée **à la majorité par 44 voix POUR sur 46** (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY).

11-2 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - TRAITE DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION D'UN CASINO - CASINO EDEN BEACH - DEMANDE DE RENOUELEMENT D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DES JEUX

M. RAMBAUD

Vous savez que le délégataire doit tous les cinq ans faire sa demande de renouveau d'autorisation des jeux au ministère de l'Intérieur. Cette autorisation est soumise à l'avis du Conseil Municipal. Je vous demande donc de vous prononcer favorablement sur cette délibération.

M. LEONETTI

Pas d'intervention. Tout le monde participe au vote ? Oui. Qui est contre ? Trois. S'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée **à la majorité par 43 voix POUR sur 46** (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

12-1 - RÉPARTITION DES DONS REÇUS À L'OCCASION DES MARIAGES - ANNÉE 2011

M. LEONETTI

Est-ce que les mariés ont été généreux ?

Mme CANOVA

Pas trop mais un petit plus que l'année dernière tout de même.

M. LEONETTI

Ah, c'est bien ! Faut qu'ils continuent à se marier.

Mme CANOVA

Et justement, nous revenons à nos associations comme l'équipe Saint Vincent, les Petits Frères des Pauvres, l'Amitié des Loisirs des Anciens, le Secours Populaire et Secours Catholique, auxquels je vous propose de partager cette somme globale de 1 794 euros ce qui fait une petite pierre à leur édifice.

M. LEONETTI

Très bien ! Pas d'intervention, pas de vote contre ? La délibération est adoptée.

Délibération adoptée **à l'unanimité.**

23-1 - JARDIN D'ENFANTS SAINT-ANTOINE - RUE SAINT-ANTOINE - RUE DU TRIBUNAL - CRÉATION D'OUVERTURES - DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme DOR

Monsieur le Maire, il s'agit d'ouvrir une fenêtre dans une des pièces principales du jardin d'enfants Saint-Antoine. Cette fenêtre donne dans la rue du T. et pour cette raison, il vous est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce projet et ensuite de vous donner l'autorisation de faire les demandes nécessaires pour l'ouverture de cette fenêtre, en particulier la déclaration préalable, la conformité et l'avis de la Commission de sécurité et d'accessibilité.

M. LEONETTI

Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

24-1 - SERVICE PUBLIC DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC - DÉCLARATION SANS SUITE DE LA PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE POUR MOTIF D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

M. CHIALVA

Monsieur le Maire, mes chers collègues. C'est la déclaration sans suite de la procédure de mise en concurrence pour motif d'intérêt général. Le 26 novembre 2010, le Conseil municipal a approuvé le principe d'une délégation de service public pour le traitement des eaux usées et en option, pour la gestion de l'assainissement non collectif. Le contrat de délégation de service public envisagé avait pour objet de mettre à niveau la station d'épuration actuelle en optimisant sa capacité de traitement y compris par temps de pluie et de construire dans la plaine de la Brague une nouvelle station d'épuration de 45 000 EH dotée d'un nouvel émissaire en mer dont la mise en service était prévue pour fin 2017. Compte tenu de l'importance des investissements, il avait été prévu une durée contractuelle comprise entre 15 et 25 ans.

Le 10 février 2011, la Ville a entamé une procédure de consultation loi Sapin, mais en cours de procédure, plusieurs éléments nouveaux sont apparus. L'examen des offres a fait apparaître que le terrain envisagé pour la future station présentait des contraintes géotechniques fortes et entraînant un surcout très important de la construction.

La Commune a été saisie en fin d'année 2011 par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Villeneuve-Loubet, Roquefort-les-Pins, La Colle-sur-Loup, Saint-Paul d'une demande en vue d'une gestion intercommunale de l'assainissement à 10 ou 15 ans. Antibes assure déjà le traitement des eaux usées d'une partie de Biot. Doit-elle envisager de traiter les eaux usées d'autres communes ? La compétence assainissement n'a pas été transférée à la CASA. Antibes doit-elle adhérer au SIA de Villeneuve ?

En fonction de ces éléments, il semble donc souhaitable de réexaminer l'ensemble du dossier. Ceci peut être envisagé sans risque immédiat pour le traitement de nos effluents, car les travaux de mise à niveau de la station d'épuration de la Salis prévus dans le projet de base permettent à eux seuls d'assurer une épuration performante des eaux usées de l'agglomération d'assainissement jusqu'en 2018. Par la suite, la capacité d'absorption actuelle peut être encore augmentée pour répondre aux besoins d'Antibes et Biot des six prochaines années, résultat de l'étude prospective, ainsi que pour s'adapter à l'urbanisation future de notre Commune.

Il apparaît donc que sur le fondement des motifs d'intérêt général exposés, il convient d'abandonner la procédure en cours.

M. LEONETTI

Explication claire.

M. CHIALVA

Il est demandé au Conseil municipal de déclarer sans suite la procédure de mise en concurrence visant l'attribution d'une délégation de service public pour le traitement des eaux usées et la gestion de l'assainissement non collectif dans un seul contrat qui pour objet principal, la construction d'une nouvelle station d'épuration de 45 000 EH.

M. LEONETTI

Les rapports initiaux de la délégation de service public disaient qu'il fallait construire une nouvelle station d'épuration. Cette nouvelle station d'épuration qui était envisagée d'être construite dans la plaine de la Brague, devait répondre aux affluents d'Antibes et de sa croissance démographique. Dans l'intervalle est apparu un certain nombre de sujets qui sont évoqués par Henri CHIALVA à juste titre et avec des valeurs tout à fait inégales.

D'abord rappelons que la Communauté d'agglomération n'a pas souhaité prendre l'assainissement alors que la Ville d'Antibes le proposait.

La Ville d'Antibes n'a donc pas de responsabilité qu'on construise une station d'épuration qui serait capable d'accueillir les autres villes de la Communauté d'agglomération. Dans ce contexte, je dirais que même si nous envisagions de le faire, plutôt que de construire une station d'épuration, il serait plus licite de se poser la question si on la construit à plusieurs faisant porter alors l'investissement sur l'ensemble des villes, plutôt que de a posteriori, accueillir une ville supplémentaire et la faire participer aux frais engagés dans un investissement lourd.

Le deuxième problème, plus grave encore, était que la station d'épuration se trouve dans un terrain à Brague, enfin envisagé dans un terrain à la Brague et que les sols faisaient envisager une complication importante. Nous avons vécu des problèmes avec les sols argileux du théâtre, avec les sols moelleux de la salle omnisports et avec les sols sablonneux du Palais des Congrès. Si on me dit à l'avance ça va être compliqué, je sais et l'évaluation des services en qui j'ai totalement confiance envisage 10 millions de plus. Ça fait un investissement qui porte effectivement au-delà des possibilités antiboises aujourd'hui, mais qui ne serait nécessaire qu'à partir de 2018.

Le troisième élément qui rentre en jeu est de reprendre le contrat et de regarder pour combien de temps la station actuelle peut être à la fois utilisée et augmentée en volume. Les études qui ont été menées par les services de la Ville associés à des bureaux d'études montrent que si on ajoute des bio filtres et un certain nombre d'éléments techniques, un peu complexes à exposer, mais qui me paraissent quand on les expose suffisamment convaincants, on peut sans difficulté et pour un investissement beaucoup plus modeste qui est de l'ordre de 3 à 5 ou 7 millions, selon ce que l'on envisage, de passer d'une capacité qui doit tourner aujourd'hui autour de 185 000 équivalent habitant à 225 000 habitants et peut-être plus. Si les évolutions techniques peuvent évidemment être effectuées.

Dans ce contexte, vous le savez bien, si on fait un investissement lourd, qu'est-ce qu'il arrive ? Il arrive que le prix de l'investissement, comme dans toutes délégations de service public, s'étale sur le temps, mais se répercute immédiatement sur quoi ? Le prix de l'eau. Et donc, je me suis posé la question légitimement.

Est-ce que c'est aux antibois à immédiatement supporter quelque chose dont ils n'ont pas obligatoirement besoin, dans un contexte qui fait que la Ville d'Antibes n'a pas obligation non plus de répondre à la demande d'autres villes ? Il y a un engagement, je dirais que vous comprendrez tous et qui est moral, c'est que depuis longtemps une partie des affluents de Biot viennent sur la ville d'Antibes. Une partie seulement.

Vous savez que nous sommes à 80 000 habitants. Vous savez qu'avec Biot, on doit faire 90. Vous savez qu'on peut doubler en période estivale, de là à tripler en période estivale. Il m'a paru important d'appuyer sur le bouton « pause » et d'effectuer tranquillement toutes les études nécessaires ultérieures en faisant simplement une délégation de service public, je le dis là aussi assez clairement, qui peut très bien être effectuée aussi en régie et qui consisterait à récupérer la station actuelle, à augmenter ses capacités et à se donner les six à dix ans nécessaires pour envisager la solution la plus adaptée.

Voilà donc la raison pour laquelle on vous présente une délibération qui renonce à cette station d'épuration et une autre délibération qui vous propose de relancer la délégation de service public avec les nouvelles données qui sont les données sans la station d'épuration, mais avec les travaux nécessaires et possibles sur la station actuelle.

J'ajoute que ça ne fait jamais plaisir à une population qu'on lui explique qu'on va construire l'année prochaine, dans deux ans, dans cinq ans, une station d'épuration.

Et même si celle de la Salis est quand même une station assez exemplaire en termes d'environnement et qui ne pose aucun problème à l'environnement des riverains, je ne suis pas tout à fait certain que les habitants de la Fontonne ou plus exactement je suis bien persuadé que les habitants de la Fontonne ne trouveraient pas très logique qu'on fasse à proximité de leur quartier quelque chose qui pourrait ne pas être totalement utile dans la période concernée.

Il me semble qu'il est urgent de ne pas faire un investissement de 55 millions dont la Ville d'Antibes et en tous cas les Antibois peuvent se passer pendant dix ans et avec des aménagements qui n'altèrent en rien la qualité de ce que pourrait produire la station d'épuration.

Si j'étais à votre place et surtout dans le fond de cette salle, je dirais et pourquoi vous ne l'avez pas envisagé avant ? Dans un premier temps, les services de la Ville s'interrogeaient bien sur l'opportunité d'augmenter la station d'épuration, mais il semblait que le coût de la nouvelle station serait modique et qu'on ne se trouverait pas dans une situation de complication.

Donc on pouvait lancer à la fois l'un et l'autre. Il me semble aujourd'hui que l'on peut faire l'un sans l'autre et pour une période d'une dizaine d'années. Et si vous voulez que je vous dise le fond de ma pensée et ce que les services me disent aujourd'hui, c'est qu'on peut monter jusqu'à 250 000 habitants avec la station actuelle.

Ça veut dire qu'avant d'investir autant dans un terrain mouvant, je pense que la sagesse et la transparence, c'est de ne pas faire, de faire les éléments nécessaires sur la station actuelle, de continuer à les étudier comme le font les services aujourd'hui et de dépenser le minimum pour les Antibois non seulement bénéficient d'une diminution du prix de l'eau tel que il vous sera proposé au prochain conseil, mais que ce prix de l'eau puisse être encore abaissé parce que si nous avons un assainissement qui n'a pas un investissement lourd avec une station d'épuration qui est amortie et qui n'a besoin que deux ou quatre bio filtres et d'un bac supplémentaire, nous allons nous trouver dans une situation où le prix de l'eau dans les dix années va encore diminuer par rapport au prix de l'eau que nous allons proposer au prochain Conseil municipal.

Vous savez tout, à la fois, les avancées, les hésitations et les décisions que je vous propose aujourd'hui. La parole est à la Gauche et l'Écologie, Mme DUMAS.

Mme DUMAS

Oui, permettez-moi... je vais intervenir sur les deux délibérations parce que comme vous l'avez dit, comme vous l'avez expliqué elles sont évidemment parfaitement liées. Donc la première délibération donc, on nous demande d'annuler tout, car on essaie de nous expliquer qu'il est d'intérêt général de ne pas construire une nouvelle station d'épuration sur la plaine de la Brague qui avait pour objectif de permettre non seulement le traitement des eaux usées, mais aussi le traitement des boues.

Ce choix n'est sûrement pas dicté par une volonté d'améliorer le traitement des eaux usées de notre Ville avec le souci de traiter les boues sur site, mais simplement il est dicté par le souci du délégataire qui pourrait ne pas amortir assez rapidement une nouvelle installation moderne et écologiquement responsable.

M. LEONETTI

Je n'ai pas compris ! On le faisait pour le délégataire ou on l'enlève pour le délégataire ?

Mme DUMAS

Voilà, on l'enlève par souci du délégataire qui risque de ne pas...

M. LEONETTI

Pour le délégataire !

Mme DUMAS

...rentrer dans son....

M. LEONETTI

Alors franchement, je vous dirais que quand je leur ai annoncé qu'on ne le faisait pas, je vous prie de croire que ça les a pas transportés de joie parce que...

Mme DUMAS

Ah ouais !

M. LEONETTI

... pour une société faire 55 millions d'investissements, c'est plutôt une bonne affaire.

Mme DUMAS

D'accord.

M. LEONETTI

Donc là, erreur manifeste d'appréciation, si je peux me permettre.

Mme DUMAS

Sans aucun doute, on verra. Alors on se heurte encore une fois, en effet, à la volonté de profit, de bénéfices, dans le cadre d'une délégation de service public, sans s'occuper de quelconque progrès écologique. Du coup, vous choisissez de revenir en arrière sur la modernisation du traitement des eaux usées dans notre Ville, mais évidemment pas sur le mode de gestion, la DSP avec dans la recherche du profit pour le délégataire, la privatisation du SPANC pourtant reconnu service public compétent et pas plus coûteux qu'une DSP.

Alors nous donnons un triple non à cette deuxième délibération. Non à votre recours systématique à la DSP qui continue à servir les intérêts des Veolia et compagnie et pas celui des usagers et qui continue à utiliser le prétexte fallacieux de l'absence de compétences dans le service public. Non à l'abandon de la modernisation du traitement des eaux usées et du traitement des boues sur site, c'est-à-dire un investissement public dans une nouvelle station d'épuration. Il y aura donc encore longtemps des débordements de la station de la Salis lors de pluies importantes et des transports importants et il y aura aussi encore pendant longtemps des transports importants des boues.

Nous disons aussi non à la privatisation du SPANC qui est un cadeau supplémentaire au délégataire. Il pourra se permettre le contrôle, les travaux et tout le reste. Encore une illustration de vos choix au service du délégataire et de ses nécessaires profits sans aucune considération d'amélioration écologique et de respect de l'environnement.

M. LEONETTI

C'est léger et légèrement contradictoire. Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Mais en fait, on ne vote pas sur la première parce que moi j'intervenais que sur la deuxième. La première, elle....

M. LEONETTI

Eh bien, faites les deux. Voilà !

Mme MURATORE

On fait les deux.

M. LEONETTI

On fait deux en un.

Mme MURATORE

Alors, tout d'abord, nous tenons à rappeler notre opposition au paquet cadeau de l'assainissement non collectif avec l'assainissement collectif. L'assainissement non collectif devrait rester en régie. Ce service fonctionne correctement avec un coût raisonnable pour l'utilisateur. De plus, une fois passée la période des contrôles systématiques de toutes les installations, le service pourra très bien assurer l'étude des dossiers des nouvelles installations et les contrôles périodiques. Donc pour nous, ce service doit rester en régie.

Pour le traitement des eaux usées, car c'est de cela et exclusivement de cela qu'il s'agit, on ne revient pas sur le transport qui, lui, reste bien en régie. Nous comprenons bien que de nouvelles études amènent à modifier les objectifs de la DSP. Toutefois en modifiant ces objectifs, les critères qui avaient prévalu dans le choix du mode de gestion DSP n'existent plus. Il me semblerait alors logique de réétudier les avantages et les inconvénients des deux modes de gestion.

Cela est à peine abordé avec les mêmes arguments que sur les compétences que la Ville ne détiendrait pas alors que vous savez très bien que ce n'est pas le problème puisque les compétences du délégataire peuvent être transférées à la Ville. Le critère de délai ne peut pas jouer non plus, car il est tout à fait possible si nécessaire de prolonger la DSP pour pouvoir refaire toutes les études sur les nouvelles bases. Mais nous voyons bien que nous restons sur la même logique. La concession, c'est mieux.

On se demande quelques questions. Quel appui au service apporte le cabinet SOGREAH ? Il figurait comme rédacteur du rapport d'octobre 2010, il n'est plus là ou tout au moins, alors je ne sais pas, mais il y a pas le logo. Donc on imagine que l'étude a été faite que par la Ville. Nous venons de voir un avenant de 10,94 % du coût des études liées à l'assainissement. Il nous manque dans le dossier le nouveau rapport d'étude SOGREAH sur la base des nouvelles données, si tant est qu'une étude a été réalisée par ce cabinet. Sinon, la question de l'avenant reste posée.

Si la mission du cabinet est toujours « Accompagnement de la collectivité dans la mise en œuvre de la DSP », on comprend qu'ils ne proposent pas la régie. Mais quelle fiabilité dans son travail puisqu'il n'a pas vu que le terrain de la Brague était inondable, ce que tout antibois sait et que le... et le terrain non stable.

M. LEONETTI

Ce n'est pas ça le problème.

Mme MURATORE

La nature du terrain, tout le monde sait que sur Antibes on a des terrains qui ne sont pas stables et qui présentent des problèmes au niveau des constructions. Tous les chantiers d'Antibes sont amenés à faire des fondations, ce qu'on appelle des fondations spéciales.

Alors dans ce nouveau projet, le quid du traitement des boues. Quelles études ont été réalisées ? Quelle décision prise pour le traitement des boues ? Aucune information dans le dossier. Quant au prix, nous sommes toujours opposés à l'introduction d'une part fixe qui est proportionnellement préjudiciable aux petits consommateurs d'eau. Le document remis est excessivement vague et je cite « une redevance d'occupation du domaine public pourra être exigée du délégataire » et par ailleurs, on nous dit « une aide financière ponctuelle et non substantielle – encore heureux – peut être offerte au gestionnaire. » Comment doit-on interpréter cela ? Dans quel cas une redevance, dans quel cas une aide ? Ça manque vraiment de précisions.

Une étude de l'Observatoire des Services Publics d'Eau et d'Assainissement de février 2012 indique, je cite « pour les services en gestion déléguée, le prix moyen est toujours plus élevé que pour la gestion en régie. » Nous vous demandons de réétudier, je dirais, sérieusement la reprise en régie du traitement des eaux usées compte tenu des nouveaux éléments de ce dossier. Merci.

M. LEONETTI

Il y a un peu un mélange et effectivement c'est ma faute, il y a des deux délibérations.

Sur la première délibération, je pense que ce n'est pas faire un cadeau à un délégataire éventuel que de l'empêcher de construire une station d'épuration. Si vous arrivez à me prouver le contraire, vous êtes très forte. Parce que généralement, un délégataire ce qui est le plus rentable pour lui, c'est de créer une station d'épuration.

C'est indubitable et indiscutable parce qu'il y a un investissement et chaque fois qu'il y a un investissement, il y a une capacité de profit qui est plus important que lorsqu'on est en gestion pure qui est beaucoup plus facilement contrôlable. Donc sur le fait et c'est clair dans l'esprit de chacun de supprimer la création immédiate de la station d'épuration, c'est un mauvais coup ou une mauvaise manière qu'on fait au délégataire et ce n'est sûrement pas un cadeau.

Sur le deuxième point, on a parlé du prix de l'eau. Vous avez reçu les propositions. Vous avez vu qu'on a fait une simulation en régie, que la simulation en régie c'était 37 % de moins et qu'on va vous proposer 44 % de moins avec. Mme MURATORE vient d'évoquer le prix de l'eau.

Mme MURATORE

Non, je parlais du prix de l'assainissement.

M. LEONETTI

Non, vous avez parlé du prix de l'eau. Vous relirez ce que vous avez dit, vous avez parlé du prix de l'eau. En même temps quand on va se trouver dans une situation où l'assainissement collectif peut ou ne pas être en régie, c'est la même démarche. Donc il y aura une simulation en régie et il y aura une simulation en délégataire. Et je n'accepterai pas une délégation de service public qui sera supérieure au prix de la régie. On part sur cette base. Et d'autant plus que, puisque les choses sont signées. Il est plus difficile de mettre en régie la distribution et la gestion de l'eau que de mettre en régie une usine d'épuration qui est déjà terminée et sur lequel les travaux sont, pas modestes, ça se chiffrera en millions, mais ils n'ont rien à voir avec l'investissement de 55 millions d'une station d'épuration. Je crois qu'on est d'accord là-dessus.

Donc on aura un levier de négociation voire une négociation qui pourra aboutir à ce qu'on reprenne les choses en régie, vous le savez très bien. Une délégation de service public, Madame MURATORE, il s'appelle SAPIN, SAPIN je crois. Vous vous rappelez ? Vous voyez, c'est un monsieur qui est tout chauve qui est le mandataire là d'un candidat. Il ne doit pas vous déplaire ce monsieur. Il a fait une loi et on continue à l'utiliser. Donc ça veut dire qu'à un moment de sa vie en tout cas, il a fait une loi qui a été utile. Et il a fait œuvre utile. Ça veut donc dire que vous ne pouvez pas me dire aujourd'hui, horreur la délégation de service public. Il y a une petite contradiction politique.

Enfin qu'est-ce que c'est une délégation de service public, c'est pas la loi Sapin ? Tous les partis politiques français d'ailleurs m'ont mandaté pour que j'aille en commission européenne pour défendre la spécificité de la loi Sapin en France. Donc il faudra m'expliquer pourquoi je dois défendre la loi Sapin en Europe, mais je ne dois pas l'appliquer quand je suis sur le territoire français et que ça a été fait...

Mme MURATORE

Le problème, ce n'est pas la loi Sapin. Ça dépend sur quoi ça porte !

M. LEONETTI

Pas sur les casinos, pas sur l'eau, pas sur l'assainissement. Sur quoi ?

Donc dans ce contexte-là, je vous propose de passer à une délégation de service public en éliminant la station d'épuration. Nous verrons bien ce qu'on nous répond. Et moi, je vous dis très simplement que, par anticipation, je vous dis que le prix de l'eau sera très bas et vous l'avez reçu et on n'en discute pas maintenant, mais si vous voulez qu'on en discute, ça ne me pose aucun problème.

Exprimez-vous comme vous voulez M. PIEL. De toute façon, je vous ai jamais empêché de vous exprimer et même j'aurais essayé de vous empêcher de vous exprimer, je suppose que vous auriez eu la capacité de le faire. On parle du prix de l'eau et dans le prix de l'eau, il y a le prix de l'assainissement. Je vous dis que le prix de l'eau sera très bas et que si on négocie bien un prix d'assainissement, qu'on le fasse en régie ou en délégation, ça abaissera encore ce prix de l'eau. Je vous dis en même temps qu'il n'y a pas de renoncement parce que la station d'épuration d'Antibes, elle est aux normes ISO 2021 qui fait qu'elle est aux normes européennes et qu'elle pose aucun problème. Le problème, c'est sa capacité. Si on peut passer de la capacité qui est aujourd'hui autour de 180 000 ou 185 000 à 220 000, à ce moment-là, il n'y a plus de problème technique à envisager. C'est moins cher pour les Antibois et c'est moins rentable pour le délégataire si tant est que le délégataire soit retenu.

Donc je trouve que les propositions qu'on vous fait aujourd'hui me semblent aller plutôt dans le sens de l'intérêt général et de la baisse des coûts pour les contribuables.

Alors les boues, c'est une bonne question, les boues. On m'a expliqué que les boues devaient être transportées et elles le sont. Est-ce que lorsque la station d'épuration se trouve à la Fontonne, est-ce que les boues sont plus transportées ? Si ! Oui, traitement sur site pour celles-là, mais celles de la Salis,

Mme MURATORE

Vous vous étiez engagé à ce qu'elle traite aussi celles de la Salis.

M. LEONETTI

Oui, elle traite, mais elle traite soit par tunnel, soit par camion. C'est ça par tunnel, soit par camion. Ça veut dire que si vous rajoutez le prix du tunnel, vous allez vous rendre compte qu'un camion en hiver et quatre camions en été, le rapport qualité / prix, peut-être que les Antibois quand on leur posera le problème, ils diront peut-être qu'il vaut mieux nuitamment un camion qui est transporté après avoir fait un effet de dessiccation et de déshumidification sur place, ça peut aussi être un élément qui est rentable et qui ne pose pas de problème d'environnement.

Et enfin, vous le savez aussi, si on veut faire de la rentabilité énergétique, il y a un endroit où Véolia fait déjà de la rentabilité énergétique. Ça s'appelle l'usine d'incinération. Et si on apporte les boues desséchées à l'usine d'incinération, ça augmente à ce moment-là éventuellement.

M. PIEL

Donc c'est Véolia qui va traiter les boues.

M. LEONETTI

On verra monsieur.

M. PIEL

Écoutez, vous venez de le dire ! Bravo !

M. LEONETTI

Mais ce n'est pas un problème de traiter les boues, M. PIEL. C'est un problème de volume l'usine d'incinération.

M. PIEL

Là c'est une DSP et vous nous dites déjà que Véolia ...

M. LEONETTI

Pas du tout ! Je vous dis simplement qu'on a la capacité de s'adresser à déjà à la station d'incinération qui existe déjà et qui peut déjà incinérer les boues desséchées. Donc localement on peut très bien faire en sorte... qu'est-ce que vous avez compris, M. PIEL ?

M. PIEL

On a compris que c'était fait quoi. Vous allez nous présenter le 5 avril le rapport sur l'eau donc vous venez nous présenter déjà.

M. LEONETTI

Non, pas du tout, M. PIEL.

M. PIEL

Et vous nous annoncez là que Véolia va avoir

M. LEONETTI

Je ne vous annonce rien du tout ! Je vous annonce qu'il y a une usine d'incinération aujourd'hui. Elle existe. Bon. Mais peu importe qui la gère ! L'important, c'est d'apporter à l'usine un nombre de tonnages. Or, le tonnage qu'on peut y apporter, elle rentre déjà dans le coût de l'usine. Elle ne rapporte pas plus à Véolia. Ce qui rapporte plus à Véolia, c'est au contraire qu'on crée une usine supplémentaire et en particulier une usine de traitement des eaux usées.

M. LA SPESA

Mais Monsieur le Maire, on ne peut pas brûler des boues qui ne sont pas traitées et pour l'instant à la Salis, on ne les traite pas.

M. LEONETTI

Eh bien, on va voir si on ne les traite pas à la Salis. On va voir.

M. LA SPESA

Ah mais c'est nouveau ! Dans la délégation, vous n'en parlez pas !

M. LEONETTI

Eh bien, écoutez, on va voir. Qu'est-ce que vous voulez ? Qu'on construise une station d'épuration pour faire plaisir à Véolia ? C'est ça ? Bon.

M. LA SPESA

On nous dit qu'aujourd'hui qu'on va peut-être traiter les boues à la Salis, ce qui est une bonne chose, mais sauf que...

M. LEONETTI

On va le voir. Le problème des boues est un problème qui est un problème annexe et à part. Le problème est de savoir comment... Puisque vous voulez caricaturer, je ne ferai pas 55 millions d'investissements pour traiter les boues qui peuvent être traitées sans qu'il y ait de risque écologique sur la station de la Salis. Et je ne pénaliserais pas l'ensemble des contribuables antibois en leur faisant un investissement dont on m'explique à l'heure actuelle qu'il peut être différé de dix à quinze ans.

Ça, vous l'avez compris ? Et ça, c'est très clair. Seulement vous faites semblant de ne pas comprendre parce qu'en réalité vous avez déjà compris que le prix de l'eau allait baisser considérablement et que là en plus, on peut aller en régie sans grande difficulté. Ça ne vous séduit pas, évidemment ! Ça serait tellement mieux. On verra. On lance une délégation. La première partie de la délibération n°1, on ne fait pas de station d'épuration parce qu'on n'en a pas besoin dans les dix à quinze ans qui viennent. Et on ne va pas engraisser Véolia ou un autre dans ce contexte. Mais vous, ça vous plairait assez, ça ferait un argument supplémentaire.

Le deuxième élément, c'est qu'à partir du moment où on va faire les travaux sur la station la Salis, on va regarder si on les fait en régie ou si on les fait en délégation. Je ne les accorderai en délégation, vous le savez, et vous avez d'ailleurs des documents qui le prouvent, que dans la mesure où je me trouve dans une situation où le prix du délégataire sera très inférieur au prix que l'on peut envisager au niveau de la régie.

Le point est réglé et vous avez malheureusement, malheureusement, un argument supplémentaire qui tombe, c'est-à-dire que le prix de l'eau va baisser et, M. PIEL, le prix de l'eau à Antibes sera le plus bas prix de France. Et ça, ça sera difficile à expliquer que dans une mairie communiste on n'ait pas réussi à faire baisser plus le prix de l'eau. Et si vous m'en trouvez une, vous me l'amenez. On en reparle le 5 avril.

Mme MURATORE

Qu'en régie c'est moins cher, ce n'est pas nous qui le disons, c'est le service, c'est l'Observatoire des Services Publics d'Eau et d'Assainissement qui est un organe officiel.

M. LEONETTI

Non, mais il dit...

Mme MURATORE

Alors je...

M. LEONETTI

Mme MURATORE, arrêtez de...

Mme MURATORE

Arrêtez de dire que...

M. LEONETTI

Citez... vous citez quoi là ?

Mme MURATORE

Je cite un document...

M. LEONETTI

Vous citez un document global. Effectivement en général...

Mme MURATORE

Ben oui !

M. LEONETTI

...le prix en régie est moins cher que le prix en délégation.

Mme MURATORE

Exactement oui, oui.

M. LEONETTI

Sauf que dans le cas d'Antibes, le prix qu'on va vous proposer et vous le savez, il est très inférieur au prix de simulation en régie. Voilà, c'est comme ça.

Jean-Pierre GONZALEZ.

Mme MURATORE

Oui, c'est ça aussi. je n'ai pas terminé.

M. GONZALEZ

La parole est à moi. Merci, merci.

M. LEONETTI

Et je ne vous empêche pas de parler après.

M. GONZALEZ

Monsieur le Maire, chers collègues, je crois qu'on est devant deux délibérations. Une première qui est d'annuler une délibération qui avait déjà été prise, les choses sont simples. Monsieur le Maire vous a expliqué les choses et je pense que la deuxième délibération laisse la porte ouverte à tous les pragmatismes. Mais on a en face de nous des idéologues de la délégation de service public et donc on n'arrive pas à s'entendre. Donc, Monsieur le Maire, moi je propose qu'on passe au vote.

Mme MURATORE

En matière d'eau, on est idéologue de la régie. Désolée !

M. PIEL

Écoutez, il y en a dans la salle ici qui ont été au Forum mondial de l'eau officiel et il y en a qui ont été au Forum alternatif. Voilà !

M. LEONETTI

J'ai constaté d'ailleurs que le Forum alternatif était bien discret et bien insuffisant dans les propositions qu'il faisait. Et en particulier par rapport au gouvernement français qui a apporté un certain nombre de propositions qui me paraissent pouvoir être soutenues y compris par vous.

Allez, on passe au vote et puis nous en reparlerons le 5 avril et les Antibois comprendront vite sur leur facture d'eau qui c'est qui gère bien et qui c'est qui gère idéologiquement.

Première délibération, qui est contre ? Pardon ? Alors ne participent pas à la délibération, au vote, les communistes. Sur les autres, qui est contre ? La première délibération, on retire la station d'épuration. Qui est contre ? S'abstient ? Les actes ne sont pas tout à fait en conformité avec les paroles.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

24-2 - SERVICE PUBLIC DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - CHOIX DU MODE DE GESTION - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

M. LEONETTI

Deuxième délibération, relance d'une délégation de service public de même type sans la station d'épuration. Ah vous participez au vote là ! C'est à la carte. Alors vous participez au vote, donc tout le monde participe au vote. Qui est contre ? Voilà, cinq. On transmettra à M. SAPIN. Et qui s'abstient ? Personne. C'est tellement plus clair. Donc vous avez donné raison au maire de retirer la station d'épuration et vous ne lui avez pas donné raison de relancer une délégation de service public alors que c'est la loi Sapin qui s'appelle « Transparence et concurrence du service public. » Je rappelle le titre de la loi.

Délibération adoptée **à la majorité par 41 voix POUR sur 46** (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

29-1 - MUSÉE PICASSO - OEUVRE DE JEAN-PIERRE BERTRAND - ACQUISITION

M. DAHAN

Oui, Monsieur le Maire et chers collègues. Dans le cadre de la politique d'enrichissement de la collection du musée Picasso, il est proposé l'acquisition d'une œuvre de Jean-Pierre BERTRAND. Au printemps 2004, en effet, le musée Picasso a organisé une exposition de cet artiste qui est né en 1937 et qui a été consacrée essentiellement à la partie picturale de son travail laissant de côté le versant vidéographique de sa pratique.

Cette exposition comme vous le savez s'inscrivait pleinement dans la programmation contemporaine du musée Picasso dont la collection est essentiellement constituée de peintures. L'acquisition de l'œuvre nommée permet d'enrichir le fond de manière significative avec un artiste majeur, d'aujourd'hui, qui n'y est pas représenté à l'exception et vous le savez de l'œuvre dont le don à la Ville a été soumis lors du Conseil municipal du 3 février.

Et de compléter ainsi l'évocation de ces artistes de l'intime et du toucher au côté, par exemple, de SARKIS et de Pierrette BLOCH. Donc l'œuvre répond aux caractéristiques suivantes : de l'apparition à plat de traces de doigts roses, ras de surface protéiforme, médium flamand, acrylique, fraise, acier, miel, citron, plexiglas, papier.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles est en effet sollicitée pour participer au financement de l'acquisition de cette œuvre dont le prix d'acquisition est de 10 000 euros, démarche qui permet de diminuer la contribution de la Commune.

Les musées de France de leur côté étant soumis à l'avis d'instances régionales dans le cadre de l'enrichissement de leur collection, cette acquisition a également été soumise en commission scientifique régionale des collections des musées de France au mois de novembre.

Je vous demande donc d'approuver les conditions d'acquisition de l'œuvre décrite ci-dessus et dont la reproduction est jointe en annexe pour un montant total de 10 000 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles – je vous rappelle que la subvention peut être sollicité jusqu'à un montant de 80 % – ou de tout organisme concerné par cette acquisition d'un montant aussi élevé que possible et de signer tous documents relatifs à l'obtention de celle-ci.

M. LEONETTI

Que de doigté dans la présentation de cette œuvre.

Intervention Union pour Antibes Juan-les-Pins.

Mme RAVEL

Au sein de l'Union pour Antibes Juan-les-Pins, nous avons tendance à penser que cette œuvre ira rejoindre la multitude de toiles qui restent en réserve et nous préférierions faire l'économie de cette dépense pour nous intéresser le temps venu à une œuvre plus majeure.

M. LEONETTI

Mme RAVEL, moi ça fait longtemps que je ne juge plus la qualité d'une œuvre et je fais confiance au conservateur surtout en matière d'art contemporain. Elle coûte 10 000 euros, il y a 8 500 euros qui sont fournis par la DRAC, c'est une œuvre qui coûtera 1 500 euros.

Je fais confiance au conservateur et à Yves DAHAN pour que cette acquisition soit une acquisition qui est un certain enrichissement, à tous les sens du terme, du patrimoine antibois. Ce n'est pas parce qu'on ne le montre pas tout en même temps qu'on n'a pas des œuvres qui peuvent apporter quelque chose de positif. Donc je vous propose néanmoins d'accepter cette proposition.

Qui est contre ? S'abstient ? 3. Contre ?

Délibération adoptée à **l'unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

29-2 - MUSÉE PICASSO - LIBRAIRIE-BOUTIQUE DU MUSÉE PICASSO - ACHATS, VENTES ET ÉCHANGES 2011 - ÉTAT

M. DAHAN

Depuis la reprise en régie municipale de la librairie-boutique du musée Picasso, il est en effet régulièrement procédé à son réassort en ouvrages et articles dérivés. Parmi les objets dérivés, on compte notamment des cartes postales, des marque-pages, des affiches, des livres, des répertoires, etc., et l'annexe jointe, vous permet de voir les différents produits.

Donc elle concerne le journal des achats du 11 janvier 2011 au 10 janvier 2012 pour un montant global H.T. de 189 765 euros soit 210 249 T.T.C., d'un inventaire de la boutique du musée Picasso au 10 janvier 2012, valorisé à hauteur de 153 076 euros T.T.C. et de l'état des tarifs de vente appliqués en régie. Ensuite l'état des produits à l'échange et écart d'inventaire au 11 janvier 2011 au 10 janvier 2012 pour un montant de 53,72 euros. Le chiffre d'affaires correspondant aux ventes effectuées par la librairie-boutique du musée Picasso pour la période du 11 janvier 2011 au 10 janvier 2012 est de 334 035,18 euros.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les acquisitions ventes et échanges enregistrés du 11 janvier 2011 au 10 janvier 2012 des produits de la librairie-boutique du musée Picasso qui sont détaillés dans les annexes que vous possédez.

M. LEONETTI

Pas d'intervention, personne n'est contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à **l'unanimité**.

29-3 - MUSÉES ET SITES HISTORIQUES - EXTENSION DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET PÉDAGOGIQUES - TARIFICATION

M. LEONETTI

Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à **l'unanimité**.

31-1 - NTIC - MISE EN OEUVRE D'UN MOTEUR DE RECHERCHE INTERNE - EXPÉRIMENTATION - CONVENTION DE PARTENARIAT - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. BAYLE

Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit d'une délibération très intéressante concernant la société France LABS qui nous propose une expérimentation à caractère non onéreux qui s'appelle Constellio. L'intérêt de cette expérimentation, c'est justement de permettre un moteur de recherche de type Google ou Bing avec des options avancées comme, par exemple, celles qu'on peut avoir à l'intérieur de fichiers. Vous avez peut-être remarqué en tant qu'utilisateur qu'à partir du moment où un moteur de recherche est capable de regarder non pas le nom des fichiers, mais vraiment à l'intérieur, on a vraiment une expérience utilisateur bien plus avancée, avec une possibilité comme certains le connaissent déjà sur leur propre ordinateur local d'avoir une pertinence des recherches particulièrement bonne.

Tout cela en même temps avec des techniques particulièrement avancées notamment par rapport à tous les paramètres d'affichage. Ce qui est intéressant surtout et la valeur ajoutée de ce produit est qu'elle se greffe complètement sur les droits d'accès et d'autorisation en cascade qui sont effectués de poste en poste en suivant toute la hiérarchie. Donc ce qui permet vraiment un grand affinage de tous les résultats qui sont octroyés et donc bien évidemment des clauses de confidentialité réciproque sont attribuées entre la Ville et la société. Cette expérimentation dure deux ans. Parce que la délibération est un petit peu longue, je vous ai fait un petit résumé pour vous préciser et parce que je n'ai pas tellement l'occasion de le faire, que c'est grâce à l'implication des services que cette expérimentation peut se mettre en place, qu'on a la possibilité sous la directive de M. LE DU et aussi M. DUVERGER notamment qu'on peut féliciter tout à fait, qu'on peut avoir des réalisations excellentes.

Il faut savoir qu'on a une équipe ici qui est je trouve assez restreinte par rapport à des villes de même densité et de même volume et on arrive à faire des choses qui ne sont pas visibles et qui sont pourtant très importantes, que ce soit le SIG, des expérimentations précédentes comme SAP dont on ne voit pas forcément tous les aspects et également notamment cette délibération-ci qui est particulièrement prestigieuse pour la Ville d'Antibes et qui va nous permettre, d'avoir une pertinence et donc une efficacité de l'action publique. Donc je vous remercie et je les remercie particulièrement.

M. LEONETTI

Et ceux du fond qui n'écoutent pas, je leur ferai une interrogation écrite à la sortie.
Alors on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

36-1 - JEUNESSE - ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS - CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - RENOUVELLEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme BADAOU

Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit d'une convention de cinq ans avec la CAF qui permet de percevoir tous les ans une somme proche de 280 000 euros dans le cadre de l'accueil collectif des mineurs. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement relative à l'accueil de loisirs avec la CAF ainsi que tous les éventuels avenants qui pourraient s'y apporter sans bouleverser l'économie générale du contrat et d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir les subventions de prestations de service qui en découlent.

M. LEONETTI

Personne n'est contre ? Pas d'abstention ?
Délibération adoptée à l'unanimité.

Prochain rendez-vous le 5 avril.

La séance a été levée à 18 h 42.

Le Directeur Général des Services,
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

La Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Khéra BADAOU